

MIDLAND WALWYN  
LE SENS DES VALEURS «BLUE CHIP»  
(418) 652-8011 / 1-800-463-8317  
**10%**  
10 ans / Intérêt annuel  
GARANTI  
MINIMUM 10 000 \$  
\*Taux sujet à changement

# LE SOLEIL

MICRO DATA  
399 \$  
425 MEGS  
623-3073

JEUDI 2 JUIN 1994

QUÉBEC, 96<sup>e</sup> ANNÉE, NO 153  
48 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON A DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 024 TVQ 024 3.98

MONTRÉAL-OTTAWA 60¢ Plus TPS TVQ

50¢ Plus TPS TVQ

LE SPORT



10 9

**Les Expos remontent et évitent le balayage**

Les Expos, tirant de l'arrière 4-0 après cinq manches, ont remonté la pente pour finalement battre les Reds de justesse, évitant ainsi un balayage. **S-3**

LE QUÉBEC



**Rafting : les mêmes règles pour tous**

Toute les entreprises de rafting seront soumises aux règlements du Conseil des rivières canadiennes pour protéger les usagers. **A-10**

**Médicaments limités pour les gens âgés**

Québec va prendre des mesures pour freiner la surconsommation de médicaments par les personnes âgées, a annoncé hier la ministre de la Santé. **A-7**

**Le diplôme peu profitable aux femmes**

Près de 71 % des femmes de la fonction publique libérées pour étudier se retrouvent, une fois leur diplôme obtenu, sur leur ancienne chaise. **A-8**

L'ÉDITORIAL

**Les freins à l'emploi**

La loi de 1934 établissant les décrets dans le travail a mal tourné. Québec doit s'engager à mettre fin à un régime qui est devenu aberrant. **A-12**

L'INDEX

Annonces classées	C-3 à C-8
Arts	B-3 et B-4
Bridge	C-10
Décès	C-8 et C-9
Économie	B-5 à B-8
Éditorial	A-12
Horoscope	C-10
Le Monde	C-1 et C-2
Les idées du jour	A-13
Michel David	A-12
Où aller à Québec	B-4
Québec et l'Est	B-1 et B-2

TABLOÏD SPORT S-1 à S-14

Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Nuageux avec averses, temps plus frais, maximum 11, minimum 6. **S-16**

*Du Maine vers la réserve mohawk de Kahnawake*

## Contrebande d'armes par train

OTTAWA — La Gendarmerie royale du Canada a établi l'itinéraire par lequel des armes à feu sont chargées dans le Maine sur un train de marchandises de CP Rail en provenance du Nouveau-Brunswick, importées illégalement au Canada et entreposées dans la réserve mohawk de Kahnawake avant d'être redistribuées au crime organisé de Montréal et de Toronto.

par MICHEL VASTEL  
LE SOLEIL

LE SOLEIL a eu connaissance d'un memorandum (« briefing note ») envoyé il y a deux semaines par le ministre du Solliciteur général à un autre ministre fédéral dont on nous a demandé de taire le nom. Cette note, citant un rapport de la GRC, dit que les trafiquants d'armes se servent d'un train du Canadian Atlantic Railway — « Canadian Atlantic Railway » — partant de Saint-Jean, entrant dans l'État du Maine à McAdam, et s'arrêtant à Brownville Junction pour un changement d'équipage.

C'est à la faveur de cet arrêt que les armes sont chargées sur des wagons scellés que les trafiquants ouvrent et remettent en place. Le train repart ensuite vers le Canada, traverse la frontière près de Lac-Mégantic et arrive à Montréal par le pont Mercier. Le train arrête souvent à Adirondack Junction, à la limite de la réserve de Kahnawake, mais CP affirme qu'on ne peut normalement procéder à des déchargements avant Montréal.

La note du Solliciteur général affirme que Montréal n'est

qu'une « destination intermédiaire », la destination finale étant Kahnawake. Elle précise qu'il n'y a encore eu aucune saisie, ni arrestation.

Murray Scott, de CP Rail, a déclaré au SOLEIL que ses propres services de sécurité « ne sont absolument pas au courant » d'une telle enquête. Il y a une semaine, le même train a effectivement transporté des armes, mais il s'agissait d'armes militaires venant de Saint-Jean et destinées à la base de Petawawa, au nord d'Ottawa.

EXCLUSIF

Mis au courant de ces informations, le whip adjoint des libéraux, Don Boudria, dont la circonscription inclut la réserve d'Akwesasne, a dit qu'il a lui-même été informé par un électeur de l'existence « de trafic d'armes sur des trains en provenance des États-Unis ». Le député en a aussitôt informé le sous-ministre du Revenu, Pierre Gravelle, responsable des Douanes. Le porte-parole officiel de Douanes Canada a fait savoir au SOLEIL que « les autorités concernées prennent les mesures appropriées pour régler la situation. On ne peut en dire plus pour des raisons de sécurité ».

Autre texte en page A-2

Le chemin de la contrebande des armes



Infographie: LE SOLEIL

## La nature déchaînée a fait 5 millions \$ de dégâts



Au plus fort de la crue de la Jacques-Cartier hier matin à Tewkesbury, Annette Henley, 76 ans et sa soeur Lucille, une handicapée de 83 ans, ont été secourues par les plongeurs de la SQ.

## Après la tornade, l'inondation

### À Tewkesbury, la Jacques-Cartier à un niveau jamais vu

QUÉBEC — Des vents atteignant parfois quelque 150 km/h à Saint-Nicolas, une inondation aussi brutale que subite à Tewkesbury, plus au nord, la région de Québec se remettaient péniblement, hier, des conséquences d'une nature déchaînée qui, mardi soir, a laissé derrière elle des dommages d'environ 5 millions \$. Que personne n'ait été blessé sérieusement tient du miracle.

par NORMAND PROVENCHER  
LE SOLEIL

Toute la journée, hier, les propriétaires d'une soixantaine de résidences du secteur Normand, à Saint-Nicolas, se sont affairés à nettoyer et réparer, dans un va-et-vient incessant de curieux et de spécialistes de toutes sortes, les lourds dégâts causés par les vents.

Toitures arrachées, cabanons soufflés comme des fûts de paille, piscines éventrées, la mini-tornade a frappé dur et fort, en quelques secondes à l'heure du souper. Plusieurs ont cru vivre leurs derniers jours.

À Environnement Canada, les experts météorologiques étaient de plus en plus enclins à qualifier de tornade ce coup de vent exceptionnel. « Les dommages se situent sur une ligne bien précise. Certaines personnes auraient vu une certaine forme d'entonnoir (caractéristique des tornades) », a indiqué Gilles Paquette.

Après avoir touché Saint-Nicolas, le tourbillon a continué sa route vers le sud-est, à Bernières, où Les Serres Cloutier ont été littéralement soulevées de terre. Les dommages se chiffrent à 200 000 \$.

Quelques minutes auparavant,

les vents avaient soufflé avec une vitesse peu commune à Neuville, Donnacona, Shawinigan et Lac-à-la-Tortue. Comme sur la Rive-Sud de Québec, les arbres déracinés, les toitures emportées et les résidences privées d'électricité se comptaient par centaines. À Saint-Raymond, la rivière Sainte-Anne a vu son débit gonfler de 40 cm en une heure.

Les équipes d'Hydro-Québec ont d'ailleurs dû mettre les bouchées doubles pour remettre en service plusieurs parties du réseau durement frappées par les vents et la foudre. Au total, 12 500 abonnés, principalement sur la rive nord, ont été privés d'électricité pour des périodes pouvant aller jusqu'à une vingtaine d'heures.

Pendant que les citoyens de la Rive-Sud passaient la soirée à se remettre de leurs émotions, une cinquantaine de propriétaires de

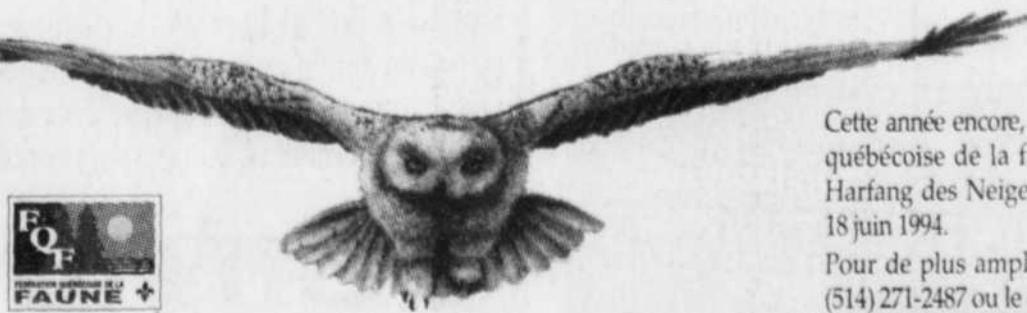
maisons situées sur les rives de la rivière Jacques-Cartier, à Shannon et Tewkesbury, voyaient les eaux monter à des niveaux jamais vus.

La Sûreté du Québec a dû procéder, par la voie des airs et avec des embarcations, à l'évacuation d'une soixantaine de personnes surprises en pleine nuit par l'inondation. Le ministre québécois de la Sécurité publique, Robert Middlemiss, s'est rendu constater sur place l'ampleur des dommages hier après-midi.

La Sécurité civile a indiqué que l'inondation avait été principalement causée par les fortes précipitations de mardi et la fonte rapide des neiges dans la réserve faunique des Laurentides. La situation se rétablissait graduellement en fin de journée hier.

Autres textes en page A-3

LA BOURSE  
**HARFANG DES NEIGES**  
poursuit son envolée!  
SECONDE ÉDITION



Cette année encore, 2<sup>e</sup> seront versés à la Fédération québécoise de la faune pour chaque litre de vin Harfang des Neiges vendu entre le 3 janvier et le 18 juin 1994.  
Pour de plus amples renseignements, composez le (514) 271-2487 ou le (514) 271-2488.  
Maintenant disponible en Floride sous le nom de Snowy Owl.

## Québec doit éliminer la discrimination envers les gais et lesbiennes

QUÉBEC — La Commission des droits de la personne du Québec a rempli sa tâche en publiant, hier, le rapport de la consultation publique sur la violence et la discrimination envers les gais et lesbiennes tenue l'automne dernier. C'est au gouvernement de prendre le relais des 41 recommandations du rapport.

par SOPHIE COUSINEAU  
LE SOLEIL

La discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, proscrite dans la Charte des droits et des libertés de la personne du Québec, adoptée en 1977, perdure 17 ans plus tard dans plusieurs lois et facettes de la vie quotidienne, conclut la Commission dans son document de 162 pages intitulé *De l'illégalité à l'égalité*.

Pour y mettre un terme, la Commission recommande 41 mesures touchant trois vastes domaines : la santé et les services sociaux ; les relations entre la communauté homosexuelle et la police ; la conformité des lois québécoises avec la Charte.

La Commission suggère, par exemple, de sensibiliser et de former les professionnels de la santé pour mieux répondre aux problèmes - dépression, suicide chez les jeunes, sida - qui touchent plus particulièrement la communauté homosexuelle.

Elle recommande, par ailleurs, de resserrer les liens entre cette communauté et les corps policiers afin d'éviter à l'avenir tout incident lié à l'incompréhension et à l'homophobie. Elle propose, enfin, la reconnaissance aux yeux de la loi des couples de même sexe pour que tous les conjoints de fait aient les mêmes avantages sociaux, régimes de rente, conditions d'entrée au pays, etc.

Grant Hamilton, président de la Coalition gaie et lesbienne de Québec, qui a présenté l'un des 75 mémoires recueillis par la Commission, estime que le rapport reflète les questions soulevées lors des audiences de novembre dernier.

« Les élus doivent donner suite rapidement à ces recommandations, dit-il. C'est un gouvernement en fin de mandat qui sera tenté de faire une évaluation électoraliste de ses actions, mais j'ose espérer qu'ils agiront en fonction de considérations humanitaires. »

Le rapport de la Commission vise cinq ministères, en particulier ceux de la Justice et de la Santé et des Services sociaux. Même si les recommandations résument des revendications de vieille date de la communauté homosexuelle, les ministres responsables de ces deux domaines veulent prendre connaissance du rapport avant de le commenter, ont-ils fait savoir par leurs attachés de presse.

D'après Daniel Carpentier, un membre du comité responsable de la consultation publique, les recommandations « ambitieuses » de la Commission peuvent être suivies rapidement et à peu de frais. « Ils peuvent suivre l'exemple de la ville de Montréal », dit-il.

La législature ontarienne, qui a amorcé hier la deuxième lecture du projet de loi 167, qui accorde aux conjoints de fait homosexuels les mêmes droits qu'à ceux de couples hétérosexuels, pourrait également servir de modèle.

### Handicapé à vie par le streptocoque A

OTTAWA — Un garçon de 12 ans qu'on a dû amputer d'une partie de ses jambes pour combattre la bactérie dite « dévoreuse de chair » n'est plus en danger et poursuit sa convalescence à l'hôpital, a-t-on appris des autorités médicales de la région de Durham, en Ontario, hier. Il y a environ quatre à six semaines, le jeune garçon a été atteint de ce qui ressemblait à une grippe. On devait bientôt diagnostiquer un streptocoque envahissant de type A - une bactérie rare mais potentiellement mortelle.



Mario St-Laurent (à gauche) et Benoît Collin (au centre) auraient agi sous les ordres de Hubert Carbonnelle (à droite). Ce dernier est l'associé de Jean-Pierre Doyon.

## Un homme d'affaires fait enlever son associé

QUÉBEC — Jean-Pierre Doyon, un résident de Cap-Rouge qui préside Construction Defco, de Sainte-Foy, a été enlevé et séquestré, lundi, par deux hommes qui auraient été à la solde de l'un de ses associés, Hubert Carbonnelle, pour lui soutirer 500 000 \$.

par SOPHIE COUSINEAU  
LE SOLEIL

Jean-Pierre Doyon et Hubert Carbonnelle, un homme de Saint-Étienne-de-Lauzon âgé de 42 ans, exportaient ensemble des matériaux et des meubles au Koweït. Un désaccord entre les associés serait à l'origine de l'enlèvement, d'après un responsable des relations publiques à la Sûreté du Québec, Réal Ouellet.

« C'est plutôt abracadabrante comme façon de faire », a commenté l'agent, avant de raconter le fil des événements.

M. Carbonnelle aurait demandé à rencontrer M. Doyon lundi pour lui remettre un chèque. M. Doyon s'est rendu en matinée au lieu du rendez-vous, à la sortie Saint-Étienne-de-Lauzon de l'autoroute 73. Il aurait été accueilli par Mario St-Laurent, 52 ans, de Sainte-Foy, et Benoît Collin, 31 ans, de Saint-Lambert, qui l'auraient enlevé après l'avoir menacé d'une arme à feu.

Les deux hommes auraient conduit M. Doyon dans une maison abandonnée du rang Saint-André, à Saint-Étienne-de-Lauzon, puis auraient demandé à leur otage une somme de

500 000 \$ pour sa libération. M. Doyon, qui a refusé le jeu du chantage, a été abandonné à son sort.

Dans la nuit de lundi à mardi, M. Doyon a toutefois réussi à se libérer des chaînes qui le retenaient prisonnier. Il a alerté un voisin de la maison abandonnée qui a appelé à la rescousse la police de Chaudière-Ouest.

La Sûreté du Québec, appelée en renfort, a arrêté mardi MM. St-Laurent, Collin et Carbonnelle, de même que le fils de ce dernier, William Carbonnelle, âgé de 21 ans. Les quatre hommes, accusés d'enlèvement, de séquestration et de complot, entre autres, ont comparu hier après-midi au palais de justice de Québec. Ils resteront sous les verrous jusqu'à leur enquête sous cautionnement, prévue pour lundi.

## Meurtre du chauffeur de taxi, à Saint-Émile Le tribunal entend le jeune de 17 ans

QUÉBEC — La cour d'appel a pris en délibéré, hier, le pourvoi contre le renvoi au tribunal pour adultes du second adolescent accusé du meurtre du chauffeur de taxi Fernand Pelletier, à Saint-Émile, en janvier 1993.

par RICHARD MÉNAULT  
LE SOLEIL

En fait, les juges Roger Chouinard, André Brossard et Marie Deschamps ne semblent avoir retenu, pour fins de délibéré, qu'un argument de l'avocate de l'adolescent, Me Marie-France Lahaye. Il s'agit de son argument d'ordre constitutionnel qu'ironiquement, elle a choisi de ne pas plaider devant eux, hier, mais qui fait partie de son mémoire d'appel.

Après l'avoir écoutée plaider sur ses autres arguments, les juges ont en effet demandé à la procureure de la Couronne, Me Sophie Delisle, de limiter sa plaidoirie à ce volet du pourvoi. Il concerne précisément l'article de la loi sur les jeunes contrevenants traitant du renvoi à la juridiction normalement compétente.

En plaidoirie, Me Lahaye avait également soutenu que le juge de la chambre de la jeunesse a fait une erreur d'interprétation des nouvelles dispositions de la loi en ordonnant le renvoi du jeune maintenant âgé de 17 ans au tribunal pour adultes. Enfin, l'avocate s'est arrêtée au traitement reçu par le complice et à la disparité de sentence.

L'autre adolescent, celui qui a abattu le chauffeur de taxi, a plaidé coupable à l'accusation de meurtre prémédité après que le ministère eut retiré sa demande de renvoi au tribunal pour adultes.

Il a été condamné à la peine maximale de cinq ans moins un jour consistant en un placement sous garde en centre d'accueil de trois ans, suivi d'une mise en liberté sous condition.

Quant au client de Me Lahaye, il se trouve toujours en centre d'accueil en attendant la décision des tribunaux. Depuis mars 1993, il s'est engagé librement dans une psychothérapie. Les experts prévoient que sa réhabilitation pourrait prendre environ quatre ans.

Selon son avocate, l'adolescent manifeste sa motivation et a commencé à se confier davantage. La juge Deschamps lui a toutefois rétorqué que, d'après le rapport des

thérapeutes, il se sent malheureux et injustement traité « parce qu'il ne peut pas aller aux parties ».

Les experts estiment en outre qu'il faut couper l'espoir du jeune d'être remis en liberté conditionnelle avant trois ans, ce qui lui

serait permis en recevant une sentence de la chambre de la jeunesse. Il a besoin d'un choc pour « casser » dans sa thérapie, sinon il continuera à manipuler, les thérapeutes le croyant capable d'un « conformisme de surface ».

## Trafic d'armes : un commerce florissant

OTTAWA — John Thompson, du Mackenzie Institute, a indiqué au SOLEIL « qu'il y a beaucoup de coopération pour le trafic d'armes entre les Mohawks et le crime organisé de Montréal et de Toronto, en particulier les clans jamaïcains et les Triades chinoises. »

par MICHEL VASTEL  
LE SOLEIL

L'Institut, qui poursuit actuellement sa propre enquête, a établi que les États de la Nouvelle-Angleterre constituent la principale source d'armes illégales importées des États-Unis. Quatre Mohawks ont été accusés du trafic de 2000 armes. Trois d'entre eux ont été arrêtés en janvier 1993, tandis que le quatrième, en fuite, s'est rendu aux autorités américaines en janvier dernier.

Il existe « un gros marché », dit Thompson, pour les revolvers Glock et les armes automatiques de type Cobray auprès des jeunes Jamaïcains ou Vietnamiens qui les acquièrent pour impressionner leurs camarades. De même, de plus en plus de dépanneurs et de chauffeurs de taxi en achètent pour se protéger. En acquérant des armes illégales, les gens échappent aux nombreux contrôles imposés par une demande de permis.

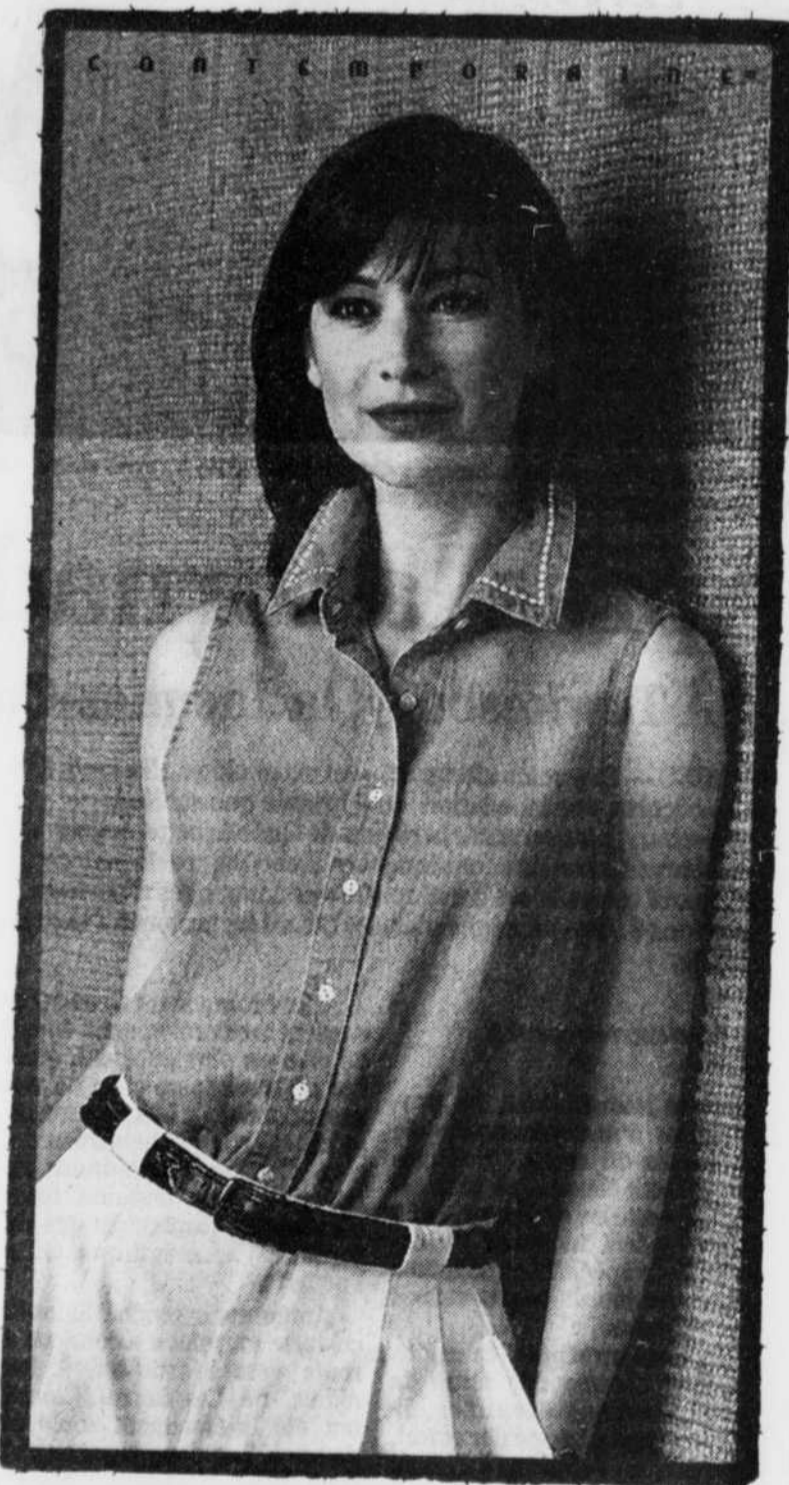
M. Thompson a expliqué qu'une arme achetée 100 \$ aux États-Unis peut se revendre jusqu'à 600 \$ au marché noir. Ces armes sont également utilisées dans les règlements de comptes et les autres types de meurtre. Elles ne servent généralement qu'une seule fois. Le Canadian Centre for Justice Statistics a établi que, l'an

dernier, trois homicides seulement ont été commis avec des armes dûment enregistrées alors que 120 autres ont été commis avec des armes de contrebande.

Même si la frontière canado-américaine a la réputation d'être une passoire — il existe plus de 100 routes non contrôlées entre le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique — le recours aux trains de marchandise permet d'expédier de plus grandes quantités et des armes plus lourdes. Selon le Mackenzie Institute, on a trouvé des mitrailleuses de calibre .50 sur des réserves Mohawks. Ces armes sont capables de transpercer un blindage léger à une distance de 2000 mètres.

Douanes-Canada a confirmé que « normalement » les wagons qui transitent par les États-Unis mais dont les portes sont scellées ne sont pas inspectés. M. Thompson affirme que des conteneurs sont aussi accrochés sous des wagons : ils servent à transporter des armes vers le Canada et sont aussi utilisés pour expédier de la drogue vers les États-Unis.

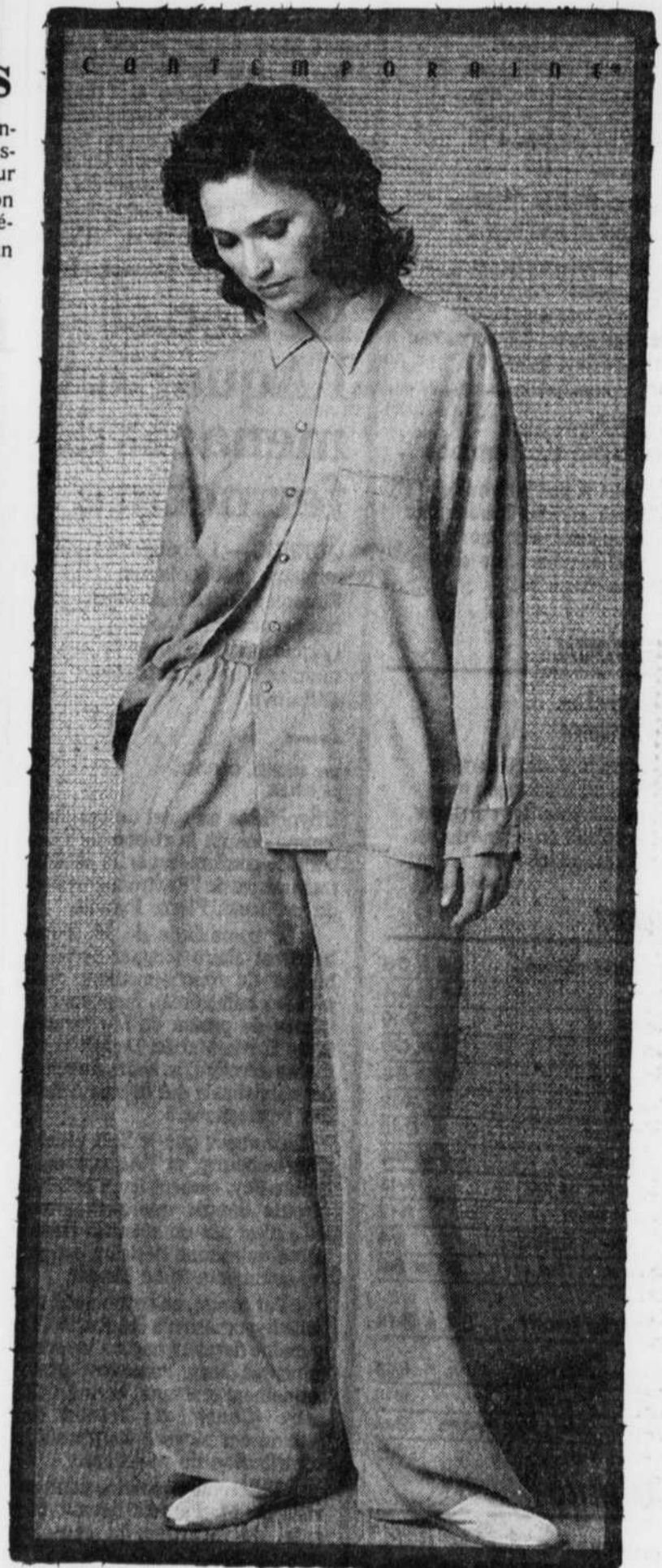
Le fait que la GRC ne soit pas intervenue peut s'expliquer par le fait qu'elle attend les autorisations des autorités fédérales pour investir l'entrepôt où les armes sont stockées, sur la réserve de Kahnawake.



VALEUR EXCEPTIONNELLE  
LA SANS MANCHES DENIM 29.95

Un item-clé de l'été 94... la chemise sans manches en denim pur coton indigo avec col brodé en contraste, superbe avec des jeans, des bermudas. p.m.g. sport contemporaine®

la maison  
**simons**  
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC



GRANDE CHEMISE 49.95, PANTALON 49.95

LE TENCEL INDIGO

Nouvelle matière à base de fibres de bois, révolutionnaire pour sa souplesse, sa texture, sa fraîcheur. aussi à coordonner: bermuda 39.95, chemise sans manches 39.95 sport contemporaine®

la maison  
**simons**  
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

6/49  
12-13-16-29-44-45  
(complémentaire)  
40  
EXTRA  
301178

LA QUOTIDIENNE  
tirage du 01-06-94  
1-7-2  
2-5-7-5

# LA TROIS

# LE SOLEIL

## La Jacques-Cartier a monté de cinq mètres durant la nuit

# Les secouristes débordés par la crue subite

**TWOKESBURY** — Malgré les avertissements de la Sécurité civile, les secouristes des Cantons unis de Stoneham et Tewkesbury n'ont jamais vu venir le coup d'eau de la rivière Jacques-Cartier, qui s'est déchaînée, hier matin, contre 55 maisons de cette adorable vallée, du jamais vu en 100 ans, dans ce secteur. Résultat : plusieurs des 60 sinistrés établis dans la rue Jacques-Cartier, entre les chutes Pageau et le lieu des excursions de rafting, se sont réveillés en pleine nuit, les pieds dans des flots vaseux et impétueux.

Shannon, situées en aval, ont aussi été détrempées, mais de façon moins spectaculaire. Domicilié au 1043, rue Jacques-Cartier Sud, la principale voie dévastée à Tewkesbury, Patrick McGrath, a réveillé le gérant de la municipalité, Yves Blouin, à 23 h 45, pour le prévenir du débordement de la rivière. « On a été laissés à nous-mêmes. Plusieurs personnes âgées ont fui seules. J'ai averti mes voisins, dont un est gravement malade, avec la radio de mon pick-up. À 1 h 15, la police et les pompiers étaient au pont. Les secours sont arrivés à 1 h 30, le char-amphibie de la SQ, à 2 h 30 seulement. J'avais plus d'un mètre d'eau dans la maison », dénonce-t-il.

Les pompiers de Sainte-Brigitte-de-Laval, eux, ont eu plus de chance, en amorçant, vers 22 h mardi, une évacuation préventive parfaitement réussie dans le secteur des Trois-Sauts, sur les rives de la Montmorency. Ceux de Tewkesbury ont manœuvré au péril de leur vie dans ces vagues infernales avant de s'en remettre au 12 policiers et plongeurs du Groupe tactique d'intervention, aidés par un hélicoptère et un pneumatique. Les Forces armées ont failli intervenir. La participation des ambulanciers, des mordus de radio-

amateur, de la Croix-Rouge, des employés de la voirie, coordonnés par la Sécurité civile, a permis d'éviter le pire.

Irma Johnston, secrétaire-trésorière de ce canton, invoque l'imprévisibilité de la nature ; Normand Henri, de la Sécurité civile explique que malgré les indices de hausses de débit dès 20 h mardi, on ne peut certifier à 100 % que ces situations vont se produire.

Le conseiller municipal Bernard Bourboin assure que les pompiers ont fait le maximum face à une combinaison d'éléments naturels rare et des délais serrés. « Tout reste à venir. Nous allons aider au maximum nos citoyens », promet l'élu.

Hier, le ministre de la Sécurité publique, Robert Middlemis, a indiqué que jusqu'à 50 % des dégâts pouvaient être couverts par le récent décret gouvernemental adopté pour les sinistrés de la Matapédia.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

Ils ont couru aider leurs voisins mal pris. Entre 23 h mardi et 1 h hier, le niveau de la Jacques-Cartier a monté de cinq mètres, gonflé par la chaleur subite et les 60 millimètres de pluie tombés en amont, notamment sur sa source, le grand lac Jacques-Cartier. Au total, 30 résidences ont été inondées, 25 autres isolées, deux campeurs s'en sont sortis de justesse, deux pêcheurs de la pourvoirie Saint-Vincent ont été rescapés en VTT et 30 bisons ont pris la clé des champs, l'espace d'une nuit.

Malgré le retrait progressif de l'eau, depuis hier soir, sur les quatre kilomètres de routes grugées ou renforcées et sur les immenses terrains privés, une douzaine de familles ne pourront réintégrer leurs maisons avant un bon bout de temps. Les pertes s'évaluent au minimum à 2 millions \$. Une douzaine de maisons de

Shannon, situées en aval, ont aussi été détrempées, mais de façon moins spectaculaire.

Domicilié au 1043, rue Jacques-Cartier Sud, la principale voie dévastée à Tewkesbury, Patrick McGrath, a réveillé le gérant de la municipalité, Yves Blouin, à 23 h 45, pour le prévenir du débordement de la rivière. « On a été laissés à nous-mêmes. Plusieurs personnes âgées ont fui seules. J'ai averti mes voisins, dont un est gravement malade, avec la radio de mon pick-up. À 1 h 15, la police et les pompiers étaient au pont. Les secours sont arrivés à 1 h 30, le char-amphibie de la SQ, à 2 h 30 seulement. J'avais plus d'un mètre d'eau dans la maison », dénonce-t-il.

Les pompiers de Sainte-Brigitte-de-Laval, eux, ont eu plus de chance, en amorçant, vers 22 h mardi, une évacuation préventive parfaitement réussie dans le secteur des Trois-Sauts, sur les rives de la Montmorency. Ceux de Tewkesbury ont manœuvré au péril de leur vie dans ces vagues infernales avant de s'en remettre au 12 policiers et plongeurs du Groupe tactique d'intervention, aidés par un hélicoptère et un pneumatique. Les Forces armées ont failli intervenir. La participation des ambulanciers, des mordus de radio-



La crue soudaine de la rivière Jacques-Cartier a emporté l'artère principale des Cantons unis de Stoneham et Tewkesbury en trois endroits, inondé les champs voisins et de nombreuses résidences.

## Sous un matelas au sous-sol Des secondes d'enfer!

**SAINT-NICOLAS** — Linda Ferron a bien cru ne jamais sortir vivante de sa nouvelle résidence de la rue des Frènes, à Saint-Nicolas, lorsque le ciel s'est déchaîné, à l'heure du souper, mardi. Descendue en trombe au sous-sol, cachée sous un matelas, la jeune femme a vécu ces quelques secondes d'enfer comme une éternité.

par NORMAND PROVENCHER  
LE SOLEIL

Après avoir trouvé refuge pour la nuit chez sa soeur, Mme Ferron est revenue dans sa maison, hier, pour constater qu'il devra en être ainsi pour plusieurs semaines tellement les dommages sont considérables. Si les vents avaient soufflé quelques instants de plus avec la même violence, sans nul doute que le toit en entier aurait été emporté, comme en font foi les lézardes dans le haut des murs.

« J'ai vraiment eu peur. J'ai pensé que c'était la fin du monde », lance Mme Ferron, encore sous le choc, en grillant une cigarette.



Ruth Klopp, de Saint-Nicolas, a eu la surprise de voir pointer une branche dans un mur de sa demeure.

Des résidences aussi durement touchées que celle de Mme Ferron, elles sont heureusement rares dans le secteur Normand de Saint-Nicolas. Mais presque toutes, une soixantaine au total, ont été touchées à des degrés divers. Sans oublier les dizaines d'automobiles qui ont été endommagées par des arbres ou des objets volants bien identifiés.

Toujours dans la rue des Frènes, une artère composée exclusivement de maisons neuves, la résidence de Lise Gagnon et Raymond Racine a vu son revêtement extérieur de briques s'envoler et aller trouver la maison de leurs voisins. Leur cabanon a été soulevé de terre et s'est retrouvé, comme beaucoup d'autres, sur le toit.

Ruth Klopp, de la rue des Saules, à Saint-Nicolas, a vu une branche pénétrer dans sa demeure. « Inoubliable! », lance-t-elle, avec dépit.

Plus à l'est, dans la même rue, l'abri d'auto de Marc-André Gigault s'est affaissé et son cabanon a été soufflé. Le « deck » de sa piscine s'est retrouvé dans la piscine! « Ça n'a pas duré longtemps mais c'était laid à voir. Tout se promenait dans les airs », a-t-il raconté.

Au plus fort de la tornade, Dominique MacKay a gardé près d'elle ses quatre enfants en bas âge. Cet instinct de protection s'est poursuivi toute la nuit durant, dans le même lit, en l'absence temporaire du père! Leur piscine de 27 pieds a été éventrée par des meubles de parterre de voisins.

À Bernières, les Serres Roger Cloutier, de la grandeur d'un terrain de football, ont été littéralement soulevées de terre, laissant à découvert près de 40 000 boîtes de fleurs.

Marcel Cloutier, copropriétaire du commerce avec son frère Roger, se trouvait dans une serre avec une cliente, Pierrette Labbé, de Saint-Rédempteur, lorsque les vents ont frappé. « J'ai vu la serre de 100 pieds se soulever complètement. J'ai aussitôt pris la dame à bras-le-corps et on s'est cachés sous une tablette. »



Marcel Cloutier, des Serres Roger Cloutier, à Bernières, se trouvait dans une serre avec une cliente lorsque le vent a littéralement soufflé la structure.

Par miracle, personne n'a été blessé sérieusement par le passage de la tornade. Seul un employé municipal de Saint-Nicolas a subi une coupure à la tête nécessitant une vingtaine de points de suture.

Le maire de Saint-Nicolas, Richard Blondin, invite les citoyens dont les maisons ont été endommagées à le signaler à l'hôtel de ville, dans les prochaines 72 heures. Les dommages pourraient atteindre près de 1,5 million dans cette municipalité.

Le Bureau d'assurance du Canada a fait savoir de son côté que « la majorité des contrats d'assurance automobile et habitation couvrent les dommages » provoqués par les vents.

**TWOKESBURY** — Denis Roberge a failli se noyer, hier, dans la rue Jacques-Cartier Sud, en secourant, avec sa

rétrocaveuse, deux personnes encerclées par la crue de la rivière. Le poids lourd a versé lorsque l'asphalte

a craqué sous la poussée de cette chute d'eau.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL



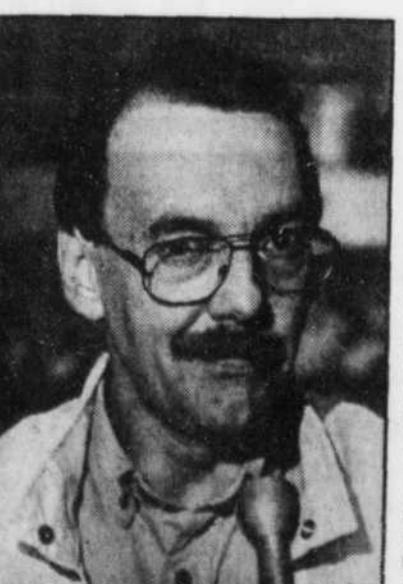
Le jeune Daniel Isabelle sonde la profondeur du « lac » formé par l'inondation, à l'endroit où émerge la rétrocaveuse renversée que conduisait Denis Roberge au moment où la route s'est affaissée. Le bon samaritain a failli se noyer.



Rolande Barbeau a échappé au sinistre de justesse. Elle ignore ce qu'il est advenu de ses lapins, chat et chien abandonnés.



Pierre Morin, coroner en chef du Québec, fait partie des réfugiés de la vallée de Tewkesbury. « À 23 h 15, tout était beau », dit-il.



Selon Normand Henri, de la Sécurité civile, « il faudra des semaines pour rétablir la situation et sécuriser la zone dévastée ».

« Je ne sais pas nager. Il faisait noir. On s'est traîné jusqu'au garde-fou », raconte-t-il. Puis, il accourt vers d'autres sinistrés. Pierre Morin, coroner en chef du Québec, fait partie des réfugiés de la vallée de Tewkesbury. « À 23 h 15, tout était beau », dit-il.

« À minuit, il y avait de l'eau partout, menaçant mon long escalier de pierre. Un simple coup d'eau du printemps, ça ne vient pas comme cela, sans avertissement. On raconte que des digues auraient cédé sur le lac Jacques-Cartier. Mes deux autos sont dans l'eau », explique-t-il.

Victor Isabelle affirme lui aussi que personne ne l'a prévenu des menaces de la rivière.

La Sécurité civile a affirmé, hier, que le barrage du lac est toujours en place, intact mais que la chaleur de mardi, jusqu'à 28° C, avait occasionné un ruissellement record au nord de Québec.

Rolande Barbeau et les cinq membres de sa famille sont sortis en vitesse de leur maison et ils ne savent pas ce qu'il adviendra de leurs lapins, leur chat et leur chien, abandonnés sur place. Certains, comme Fernande Falardeau et son ami Claude Thibeault, ont refusé de quitter leur demeure, de peur de se faire voler.

D'autres, sans eau et sans électricité, ont cédé à l'argumentation des autorités, qui ne pourront rendre la zone dévastée plus sûre avant plusieurs jours. Les plus téméraires ont hissé leur véhicule sur leur pelouse.

Yvonne Raymond et son époux Maurice, 74 ans, très malade, furent les premiers à être évacués vers la petite église de Tewkesbury, transformée en quartier général des troupes. « Je suis découragé. Tant d'eau partout! » dit leur ami, René Hallé. Tous les réfugiés ont été hébergés par leur famille. « Il a plu, c'est effrayant depuis 15 h, mardi », lance Rolande Barbeau.

Les soeurs Lucille et Annette Henley, handicapées, habitent chez leur nièce, Ghislaine Blouin, une mère de trois enfants. Leur évacuation en catastrophe s'est déroulée dans le calme. « Il faudra des semaines pour rétablir la situation », conclut Normand Henri, de la Sécurité civile.

## Roch Carrier passe du Collège St-Jean au Conseil des arts

OTTAWA (PC) — L'auteur Roch Carrier a été nommé, hier, directeur du Conseil des arts du Canada.

Mme Donna Scott, qui a occupé divers postes de direction dans les médias, devient la nouvelle présidente de l'organisme, a annoncé le ministre du Patrimoine, Michel Dupuy.

M. Carrier, âgé de 57 ans, devient à toutes fins utiles le plus important bureaucrate culturel du gouvernement.

Né à Québec, l'écrivain succède à Paule Leduc, qui a abandonné le poste de directrice en mars pour devenir vice-présidente de l'Université du Québec. Pendant qu'elle était en fonction, le conseil a subi de fortes coupes.

Présentement recteur du Collège militaire de Saint-Jean, M. Carrier est l'auteur de plusieurs romans, dont *La guerre, yes sir*.

### Collège de Saint-Jean

M. Carrier abandonne la direction du collège au moment où le ministère de la Défense nationale vient d'amorcer le

démantèlement des programmes d'enseignement du Collège militaire de Saint-Jean, a appris la Presse Canadienne.

« Au niveau des transferts académiques, tout est déjà établi et en août prochain, 250 étudiants iront étudier à Kingston », a déclaré hier Daniel Lefebvre, porte-parole du CMR de Saint-Jean.

« Le déménagement est déjà commencé », a ajouté de son côté le directeur du département de sciences sociales du collège, Marcel Bellavance.

Alors qu'Ottawa et Québec discutent toujours de l'avenir du CMR, des professeurs se font déjà à l'idée d'enseigner à Kingston en septembre, soit plus d'un an avant la fermeture prévue par la Défense nationale.

La piètre qualité de l'éducation primaire en français à Kingston en a désespéré plus d'un, surtout ceux qui sont parents d'adolescents.

## Middlemiss plaide la sécurité du public

# La SQ échappe au couperet de l'État

QUÉBEC — Pour échapper à l'obligation imposée par la loi 198 (sur la réduction du personnel dans les organismes publics) de couper 694 postes d'ici 1998 à la Sûreté du Québec, le ministre de la Sécurité publique, Robert Middlemiss, s'apprête à demander une exemption au Conseil du Trésor visant à soustraire « partiellement » la SQ de la contrainte législative.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

M. Middlemiss n'est pas convaincu que la SQ, avec 694 postes en moins, sera en mesure « de bien exercer son mandat et d'assurer la qualité de la sécurité du public sur le territoire québécois », notamment dans les régions du Québec où la SQ est le seul service policier assurant la protection des citoyens et le respect de la loi.

« On ne peut faire de compromis lorsqu'on parle de la sécurité des citoyens du Québec », insiste Robert Middlemiss dans un communiqué diffusé au cours des dernières heures. « Dans le contexte de l'évolution de certaines formes de criminalité et de l'augmentation des mandats », le ministre ne veut pas que des réductions d'effectifs empêchent la SQ « d'assumer, de manière pleine et entière, son mandat fondamental ».

M. Middlemiss refuse de relier

cette sortie publique en faveur d'une exemption pour la SQ et la récente montée de la tension à Kanesatake qui met littéralement sur les dents la SQ et le gouvernement Johnson. Le ministre parle d'une coïncidence et son attaché de presse, Jean Morin, souligne « qu'il n'y a rien de nouveau » dans les intentions du ministre puisque lors de l'examen des crédits de la SQ, en mars, M. Middlemiss et le directeur de la SQ, Robert Lavigne, avaient indiqué que la coupe de 694 postes au cours des cinq prochaines années risquait de nuire à la qualité des services.

Lors d'un point de presse, le ministre a indiqué hier qu'il n'était pas question que la SQ se défile devant ses responsabilités face à la réduction de sa masse salariale. « Il s'agit d'établir le nombre de postes à éliminer que l'on peut exiger de la SQ tout en lui permettant de poursuivre ses



Robert MIDDLEMISS

mandats », a ajouté M. Middlemiss.

### Pourparlers

Au Conseil du Trésor, l'attachée de presse la ministre Monique Gagnon-Tremblay, Geneviève Beauvais, a indiqué que des pourparlers se déroulaient depuis janvier avec la SQ.

L'article 7 de la loi 198 prévoit que le Conseil du Trésor peut, à la demande d'un ministre, prendre

une décision pour exempter un organisme public ou une catégorie de personnes à l'application des réductions de 20 % du personnel d'encadrement et de 12 % des autres salariés. Jusqu'à maintenant, le Conseil du Trésor a fait preuve de « tolérance » au sujet du plan d'embauche pour les personnes handicapées géré par l'Office des personnes handicapées et du programme d'embauche pour les étudiants piloté par le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie.

« Si, pour des services jugés essentiels à la population, il faut laisser une petite marge de manœuvre aux ministères et organismes, c'est quelque chose qui peut être regardé », note Mme Beauvais.

Si le Conseil du Trésor devait accorder l'exemption à la SQ, on doit s'attendre à une levée de boucliers des intervenants des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux qui réclament à cor et à cri la fin des compressions. « Nous allons revenir à la charge, c'est certain », promet la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Diane Drouin, qui juge « disproportionné » le fait que l'État pourrait accorder un répit à la SQ tout en obligeant les secteurs de la santé et de l'éducation à se serrer davantage la ceinture.

## Ottawa veut rendre la TPS «invisible»

MONTREAL (PC) — La TPS devrait être « invisible » à la caisse — incluse dans le prix des produits et services —, recommande le comité des finances de la Chambre des communes dans un rapport dont le quotidien La Presse a obtenu copie.

Au terme de consultations menées à travers le pays depuis quatre mois, le comité des finances propose aussi de remplacer la TPS par une nouvelle taxe sur les opérations commerciales (TOC) dans le cas de petites et moyennes entreprises.

Toutefois, dans le cas des grandes entreprises, le comité suggère au gouvernement fédéral de maintenir la TPS actuelle, peut-on lire dans une ébauche de plus de 75 pages du rapport final, qui doit être déposé vers le 20 juin.

Le comité recommande aussi de maintenir le taux de la TPS à 7 %, mais précise que ce taux pourrait être ramené à 6 % si les aliments de base étaient taxés, et à 5,3 % si la TPS s'appliquait aussi aux médicaments et autres produits non taxés actuellement.

Le gouvernement fédéral a tenté de réparer les pots cassés hier en minimisant la portée du rapport.

Le président de ce comité des Finances des Communes, Jim Peterson, a répété qu'il s'agissait d'une ébauche très préliminaire qui ne reflétait pas les vues du gouvernement.

### Un poste pour Louise Robic

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Transports, Doug Young, a nommé hier Mme Louise Robic, ex-ministre du cabinet de Robert Bourassa, au conseil d'administration de la Société du port de Montréal. Mme Robic entre en fonction immédiatement. Députée de la circonscription de Bourassa de 1985 à 1994, Mme Robic a été successivement ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration et ministre déléguée aux Finances.

### Bouchard traité de «bouffon»

HALIFAX (PC) — Un député néo-écossais a traité le leader du Bloc québécois Lucien Bouchard de « traître » et de « bouffon », hier. Le député conservateur Brooke Taylor a demandé au premier ministre libéral John Savage d'inscrire formellement l'opposition de la Nouvelle-Écosse aux récentes tournées de M. Bouchard à la défense de la cause de la souveraineté du Québec. « Si ce bouffon réussit et parvient à ses fins, il affaiblira, et peut-être détruira notre grand pays », a-t-il déclaré au cours de la période des questions.

Stores de TOUT GENRE  
VERTICAUX • HORIZONTAUX • PLISSÉS • STORES de TOILE

**OUVERT LE DIMANCHE!**

vendus

# Direct AU PUBLIC

**à VANIER!**

Maintenant le PLUS GRAND FABRICANT de stores au PAYS, le Marché du Store vous offre tout ce que vous cherchez : le plus grand choix et la meilleure qualité AU PRIX DU MANUFACTURIER!

TOUS NOS PRODUITS SONT GARANTIS à 100%

### EXEMPLE DE NOS BAS PRIX À TOUS LES JOURS!

STORES HORIZONTAUX EN PVC 1" 1<sup>re</sup> QUALITÉ!

Blanc ou ivoire			
Larg.	Haut.	Larg.	Haut.
45"	64"	40"	64"
20 x	2 <sup>99</sup> 5 <sup>99</sup>	40 x	6 <sup>49</sup> 10 <sup>75</sup>
22 x	2 <sup>99</sup> 6 <sup>19</sup>	44 x	6 <sup>99</sup> 10 <sup>99</sup>
24 x	2 <sup>69</sup> 6 <sup>25</sup>	48 x	7 <sup>75</sup> 11 <sup>25</sup>
26 x	2 <sup>99</sup> 6 <sup>69</sup>	54 x	8 <sup>99</sup> 12 <sup>99</sup>
27 x	4 <sup>25</sup> 6 <sup>75</sup>	60 x	9 <sup>75</sup> 13 <sup>75</sup>
30 x	3 <sup>99</sup> 7 <sup>25</sup>	64 x	11 <sup>99</sup> 14 <sup>99</sup>
33 x	5 <sup>49</sup> 7 <sup>99</sup>	72 x	12 <sup>49</sup> 17 <sup>99</sup>
36 x	5 <sup>49</sup> 8 <sup>25</sup>	porte patio 78" x 84"	28 <sup>99</sup>

COMMANDES PRÊTES en 24 HEURES...ou moins!

PROFITEZ DU PLUS GRAND CHOIX DE STORES AU PAYS...

**15,000** STYLES et COULEURS!

À TOUS LES JOURS, vous ne payez

**PAS DE TAXE!**

EN PLUS...

Succursale no. 18 **OUVERT AU PUBLIC** sur le boul. Wilfrid-Hamel

• Succursale No. 18 • Québec • Succursale No. 18 • Québec • Succursale No. 18 • Québec

265, boul. Wilfrid Hamel à Vanier (Angle rue Du Pont Scott, directement en face de l'hôpital Christ-Roi) 687-0053

LE MARCHÉ DU STORE

• VISA • MASTERCARD • AMERICAN EXPRESS • PAIEMENT DIRECT INTERAC • CHÈQUES ACCEPTÉS •



**OUVERT**  
Lundi au mercredi: 9-18h  
Jeudi, vendredi: 9-21h  
Samedi: 9-17h  
Dimanche: 12-17h

# Oka: les Mohawks cessent la coupe

**KANESATAKE** — Le bruit des moteurs des scies à chaîne a cessé, hier vers midi, dans la pinède d'Oka où des Mohawks de Kanesatake déboisaient depuis une dizaine de jours afin d'agrandir leur cimetière en bordure du club de golf. Du coup, la tension et les médias se sont retirés du secteur.

par VINCENT MARISSAL  
LE SOLEIL

En début d'après-midi, le Conseil de bande de Kanesatake a fait savoir par communiqué que les « travaux d'agrandissement » étaient suspendus à la demande du gouvernement fédéral. Les quelques Mohawks qui se trouvaient toujours dans la pinède hier après-midi s'affairaient à nettoyer les débris, ce qu'ils feront jusqu'à vendredi, indique le communiqué.

En cessant d'abattre des arbres, les Mohawks veulent donner

au médiateur nommé par le fédéral, le juge Réjean Paul, le temps de régler « certaines affaires en suspens ».

Le grand chef Jerry Peltier ne précise pas de quelles affaires il s'agit, mais affirme que les négociations avec le médiateur en chef fédéral, Michel Robert, ne reprendront pas tant qu'elles ne seront pas réglées. Selon la Presse canadienne, ces affaires en suspens ne seraient pas étrangères à la somme de 3 millions \$ que les autochtones réclament, présumément pour résoudre des problèmes de logement. Il s'agit de

subventions au logement qu'Ottawa retient depuis un an.

« Notre Conseil et notre Communauté ont décidé de répondre positivement à cette demande (du fédéral) pour manifester notre bonne volonté », a annoncé le chef Peltier dans ce communiqué.

Le demande du gouvernement du Québec, qui exigeait l'arrêt des travaux comme condition à la reprise des négociations de juridiction provinciale, n'est en aucun temps mentionnée par le chef Peltier.

Du côté de la Sûreté du Québec, la suspension des travaux a été accueillie avec soulagement. « Tout est tranquille dans la pinède, ça va bien », a constaté le porte-parole Richard Bourdon, en ajoutant toutefois que le poste satellite d'Oka reste ouvert de 8 h à 20 h jusqu'à nouvel ordre « ques-

tion de rassurer la population des environs ».

M. Bourdon a également précisé que seulement un des Mohawks accusés de méfait ou de bris de probation a reçu une sommation à comparaître pour le moment.

L'un de ces Mohawks est accusé de bris de probation pour avoir participé aux travaux dans la pinède alors qu'un jugement de 1992 lui ordonne de garder la paix durant trois ans. Il était toujours au travail dans la pinède, hier, et a même accordé une entrevue devant caméra à une station de télévision montréalaise.

La SQ attend les mandats d'arrestation avant d'agir dans ce cas en particulier. « Nous exécuterons le mandat quand nous l'aurons, mais au moment jugé opportun », a conclu M. Bourdon.



Les Mohawks ont interrompu, hier, vers midi, leurs travaux de déboisement.

## Québec prêt à négocier

**QUÉBEC** — Soulagé d'apprendre la suspension des travaux autour du cimetière de Kanesatake, Québec va s'asseoir avec les Mohawks, même s'il avoue ne pas avoir de garanties sur la tournure que prendront ces négociations.

par DONALD CHARETTE  
LE SOLEIL

Le ministre délégué aux Affaires autochtones, Christos Sirros, s'est réjoui que « le fédéral ait fait entendre raison aux Mohawks » et annoncé que les conditions semblent maintenant réunies pour renouer le dialogue avec les Mohawks sur l'agrandissement du cimetière mais aussi sur l'ensemble de leurs revendications à Oka.

« Il n'y a pas de garanties, d'admettre M. Sirros, excepté la volonté d'agir de cette façon. Les mêmes conditions continuent de s'appliquer en ce qui regarde le respect de la loi et des accusations seront portées le cas échéant. Il a souligné que huit accusations ont été portées pour méfait à ce jour contre cinq ou six individus.

Québec n'a pas non plus fixé d'échéancier à ces négociations, conscient qu'on discute depuis 1991 sans résultat. « Nous allons mettre le temps qu'il faut et les

efforts nécessaires » mentionne-t-il en faisant valoir que le gouvernement fédéral considère que la présence du Québec est utile et nécessaire. Le gouvernement provincial n'a toujours pas contacté directement les Mohawks qui refusent de lui parler.

### Simpliste

Hier matin à l'Assemblée nationale M. Sirros a également dénoncé l'attitude de son collègue fédéral, Ron Irwin, qui a autorisé

les travaux d'agrandissement du cimetière de Kanesatake.

M. Sirros a indiqué à l'Assemblée nationale qu'il avait été surpris de lire que le ministre des Affaires indiennes du Canada avait donné son accord à ces travaux. « J'ai l'impression que le ministre fédéral a mal situé l'emplacement du terrain auquel référait le maire (Jean) Ouellette et que, peut-être, son analyse de la situation est un peu trop réductrice à l'heure actuelle et simplifie un peu trop la situation ».

### 200 000\$ pour le terrain adjacent

(PC-LE SOLEIL) — Après que le gouvernement fédéral eut annoncé, mardi, qu'il était prêt à acheter un terrain qui permettra de doubler la superficie du cimetière de Kanesatake, l'avocat de la municipalité d'Oka, Luc Carbonneau, a confirmé hier que sa cliente était prête à vendre un terrain adjacent au cimetière actuel, soit au nord, soit à l'est. Hier à Ottawa, le ministre des Affaires indiennes, Ron Irwin, s'est dit prêt à verser à la municipalité d'Oka la somme de 200 000 \$ pour le terrain. Comme il n'est pas clair si les Mohawks veulent le terrain en question, le ministre a indiqué que « s'ils n'en veulent pas, nous ne l'achèterons pas ».

## Mercredi avertit les Canadiens Les barricades pourraient revenir

**WINNIPEG (PC)** — Selon le chef de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, les Canadiens ne devraient pas s'étonner de voir les autochtones dresser de nouveau des barricades et commettre des gestes de désobéissance civile, comme ce fut le cas lors des événements d'Oka en 1990.

« Si la population canadienne ne veut pas nous voir dresser des barricades, si elle ne veut pas que nous opposions de résistance par les moyens mis à notre disposition, alors elle doit s'assurer que les gouvernements deviennent plus responsables qu'ils ne le sont actuellement dans la façon dont ils répondent à nos doléances », a dit M. Mercredi.

Ce dernier, qui participait à une rencontre de trois jours des chefs autochtones à Winnipeg, a déclaré que les gestes non violents de résistance ont toujours fait partie des stratégies privilégiées par l'APN.

Selon M. Mercredi, la frustration entourant les négociations portant sur les revendications territoriales des autochtones explique souvent le recours à des

gestes de désobéissance civile.

Il demande donc instamment au gouvernement fédéral de régler le problème des revendications territoriales le plus tôt possible. « C'est quoi le problème? Je ne comprends pas où il se situe », dit-il.

Il souhaiterait que le gouvernement Chrétien prenne exemple sur l'Australie où les conseils autochtones de la Nouvelle-Galles du Sud se sont vus octroyer un pourcentage des taxes foncières, ce qui leur permet d'utiliser l'argent ainsi recueilli pour racheter des terres.



Ovide MERCREDI

## Stations-service de Kahnawake et Kanesatake Versement des taxes ou saisie lundi

**MONTREAL (PC)** — Les 11 propriétaires de station-service de Kahnawake et un autre de Kanesatake qui ont entamé, hier, des procédures contre le gouvernement du Québec, du Canada et du ministère québécois du Revenu relativement au non-versement des taxes fédérales et provinciales sur l'essence ont été avisés de payer ces taxes d'ici lundi à défaut de quoi leurs biens et actifs seront saisis.

C'est ce qu'a indiqué hier le procureur des 12 autochtones, Claude Armand-Sheppard.

Dans la requête déposée hier, les 12 autochtones soutiennent que la constitution canadienne ne permet pas aux gouvernements de les forcer à se soumettre à quelque juridiction provinciale que se soit et qu'il est par conséquent illégal d'exiger qu'ils perçoivent des taxes ou fédérales ou provinciales.

D'ici à ce que la cour supérieure se penche sur cette question, Me Claude-Armand Sheppard présentera le 7 juin une requête visant à obtenir la suspension des mesures entreprises par le Québec à leur égard. Le 25 avril, le Québec a suspendu les permis des 12 propriétaires de station-service parce qu'ils ne versaient pas les taxes requises et a avisé les fournisseurs qu'il devenait illégal de les approvisionner. Quelques jours plus tard, les stations-service ont dû fermer leurs portes, faute de carburant.

Me Sheppard entend convaincre le tribunal que lors de la formation de la constitution en 1867, les Indiens ont été les seuls habitants du Canada à être assujettis uniquement à la compétence fédérale.

Ottawa a passé une entente

avec le Québec quant à la perception de la taxe fédérale de sorte que les autochtones sont devenus des mandataires du ministère du Revenu en ce qui a trait à la taxe fédérale sur l'essence, la taxe de vente du Québec et la taxe sur le carburant.

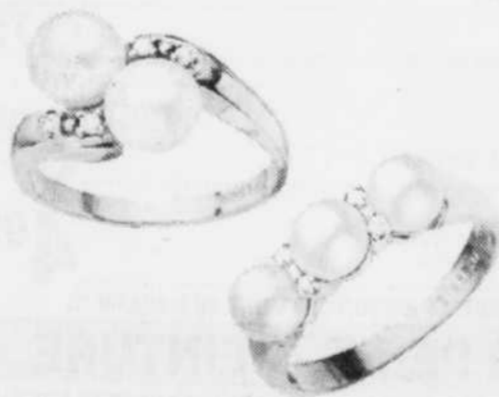
**MannEquin**

Régina passe à l'action!  
**SOLDE ESTIVAL SURPRISE**

Groupe de <b>TAILLEURS</b> cour. 728\$ Spécial <b>395\$</b>	<b>IMPERS</b> longs ou courts cour. 728\$ et 740\$ Spécial <b>169\$</b>
--	--

Presque tout est réduit de  
**30% - 40% - 50%**  
ET PLUS

TOUTES TAXES INCLUSES DANS NOS PRIX  
Stationnement gratuit pour nos clientes  
**PLACE de la CITE** 2600, boul. Laurier Sainte-Foy



**BAGUES DE PERLES DE CULTURE BIRKS**

Serties dans de l'or 14 carats et d'une qualité inégalée, elles sont fabriquées dans notre propre atelier d'orfèvrerie Birks.

Seulement **295 \$** chacune.



**BIRKS**

PLACE STE-FOY, 653-4035

## Endossé par aucune vedette

Certains disent que nous vendrions plus de chaussures si nous embauchions de grandes vedettes... peut-être. Nous préférons en mettre plus dans vos pieds et moins dans leurs poches.



**new balance**  
Une approche plus intelligente à la fabrication de chaussures.

MOYELLES	LAUSSEUR	2A	B	D	2E	4E
M908 course						
MK907 de ville						
CT775 multisport						
CT606 tennis						
WK740 marche						
WF630 aérobie						
W998 course						

**SAVARD**  
PROTHÈSES - ORTHÈSES  
SERVICES-CONSEILS

2575, BOUL. HAMEL OUEST  
QUÉBEC (Québec) G1P 2H9  
(418) 681-6381

## SUPER VENTE DE JUIN

MATELAS FABRIQUÉS À QUÉBEC

Nous fabriquons les meilleurs matelas aux meilleurs prix

<b>CHIRO PEDIC</b> MATELAS ET SOMMIER	
Prix de détail prop. Prix spécial	
39 po	660\$ 329 <sup>95</sup>
54 po	760\$ 379 <sup>95</sup>
60 x 80 po	960\$ 479 <sup>95</sup>
78 x 80 po	1380\$ 689 <sup>95</sup>
MATELAS SEUL	
39 po	420\$ 209 <sup>95</sup>
54 po	540\$ 269 <sup>95</sup>
60 x 80 po	600\$ 299 <sup>95</sup>
78 x 80 po	980\$ 489 <sup>95</sup>

PRIX PAYEZ ET EMPORTEZ MATELAS A RESSORTS

39 po **69<sup>95</sup>** 54 po **99<sup>95</sup>**

Garantie de 20 ans, détails en magasin

**QUÉBEC**  
1130, boul. Henri-Bourassa  
L'angle de la Gare  
**529-3585**

**LÉVIS**  
Carrefour du Président  
112, rue Kennedy  
**835-1644**

**MATELAS CONFORT**  
UN REPOS DE TOUT CONFORT

**SAINTE-FOY**  
1187, chemin Sainte-Foy  
(Centre de la Colisée)  
**650-3231**

**NEUFCHÂTEL**  
Carrefour Neufchâtel  
4605, St-Amand  
Neufchâtel  
**843-4131**

**OYÉ! OYÉ!**

Professeurs de mathématiques, directeurs d'école et conseillers pédagogiques en mathématiques.

Vous avez vu notre publicité à la télévision? Vous pouvez commander votre spécimen gratuit en nous faisant parvenir le coupon ci-dessous.

Je désire recevoir un exemplaire de *Croisières mathématiques au secondaire*

116  216

Nom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Institution \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Télécopieur (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Postez à:

Guérin, éditeur ltée  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H3T 2G2  
Téléphone: (514) 842-3461  
Télécopieur: (514) 842-4501



# POUR LA DÉCORATION INTÉRIEURE DE VOTRE DOMICILE

# NE PAYEZ PLUS AUCUNE TAXE

# SUR TOUS LES PRODUITS VEDETTES<sup>(1)</sup>

# OU OBTENEZ 2 PRODUITS POUR LE PRIX DE 1<sup>(1)</sup>

**ENCORE PLUS DE TEMPS POUR MAGASINER !!!**  
**OUVERT 7 JOURS SUR 7**

**PERSONNE À QUÉBEC NE VEND QUE TI-FRÈRE !!!**  
 Les meilleurs prix  
 Les meilleurs produits  
 La meilleure qualité  
 Le plus grand choix  
 Le meilleur service  
 La plus grande superficie

**L'UNIQUE GARANTIE DE PRIX DE TI-FRÈRE:**  
 Si vous trouvez un meilleur prix pour le même produit dans n'importe quel autre magasin ailleurs, Ti-Frère s'engage à vous rembourser la différence plus 10 % de la différence.



## GRANDE VENTE FINI LES TAXES POUR DÉCORER !!!

### COUVRE-PLANCHERS

- TAPIS, PRÉLARTS, TUILES, CÉRAMIQUES, CARPETTES, BOIS FRANC
  - Dépositaire exclusif des produits MANOIR DEVON
  - Installations garanties faites par des experts
  - Meilleurs conseillers de tout l'Est du Québec
  - Dépositaire autorisé des marques: Pearless, Domco, Mannington, Queen, Harding
- TAPIS DOMICILIAIRE DE LUXE**  
 Saxony, très haute densité, anti-tache, 100 % nylons, vaste choix de couleur en stock.  
 Seulement ..... **2 pour 1** 29<sup>99</sup> \$ v.c.
- TAPIS SAXONY**  
 100 % nylon, anti-tache, anti-statique  
 Seulement ..... **2 pour 1** 15<sup>99</sup> \$ v.c.
- TAPIS IDÉAL POUR SALON**  
 100 % nylons, anti-tache. Régulièrement vendu 29,99 \$/v.c.  
 Seulement ..... **PAS DE TAXES** 19<sup>99</sup> \$ v.c.
- TAPIS VELOUR**  
 Vaste choix en magasin, grand choix de couleurs  
 À partir de seulement ..... **PAS DE TAXES** 9<sup>99</sup> \$ v.c.
- PRÉLART SANS CIRAGE**  
 Haute qualité, facile à nettoyer, prêt à couper  
 Seulement ..... **2 pour 1** 38<sup>99</sup> \$ v.c.
- PRÉLART HAUTE DURABILITÉ**  
 Modèles et styles variés, très bonne qualité, sans cirage. Régulièrement vendu 19,99 \$/v.c.  
 Seulement ..... **PAS DE TAXES** 15<sup>99</sup> \$ v.c.
- PRÉLART DE QUALITÉ SUPÉRIEUR**  
 Garantie, très haute qualité, marques reconnues. Régulièrement vendu 29,99 \$/v.c.  
 Seulement ..... **PAS DE TAXES** 21<sup>99</sup> \$ v.c.
- CARPETTES DE STYLES VARIÉS SÉLECTIONNÉS**  
 Vaste choix de couleurs et de qualités
- TUILES AUTO-COLLANTES**  
 Marque Ti-Frère, 12X12, facile à poser
- CÉRAMIQUE POUR MUR**  
 6X8 blanc, 6X6 économique, 8X10 très chic
- CÉRAMIQUE POUR PLANCHER**  
 Style italien, haut de gamme, 7 couleurs en stock, 13X13

### AUTRES SPÉCIAUX

- TAPIS COMMERCIAL**  
 Plus de 20 000 v.c. en stock, choix de qualité et de couleurs imbattables  
 À partir de seulement ..... **3** 79 \$ v.c.
- TAPIS GAZON**  
 Toutes les couleurs et qualités disponibles  
 À partir de seulement ..... **3** 99 \$ v.c.
- PRÉLARTS ÉCONOMIQUES**  
 Plus de 10 000 v.c. en stock, sans cirage  
 Domco, Mannington, Armstrong, Gerflor  
 À partir de seulement ..... **4** 99 \$ v.c.

### BEAUCOUP D'AUTRES PRODUITS EN VENTE EN MAGASIN !!!

### PAPIER PEINT - PEINTURE

- TOUS LES FINIS DE PEINTURE, LE PLUS GRAND CHOIX DE PAPIER PEINT EN STOCK
  - Service de coloration de peinture
  - Meilleurs conseillers de tout l'Est du Québec
  - Dépositaire autorisé de tous les produits Crown Diamond, Sunworthy, Provincial
- TAPISSERIE**  
 Plus de 1 000 modèles en stock, choix incroyables pour toutes les pièces de la maison
- LOTS DE TAPISSERIE À LIQUIDER**  
 Vaste choix de modèles ..... **2 pour 1**
- PEINTURE TI-FRÈRE**  
 Semi-lustre d'intérieur, mat à plafond, apprêt-sceller, bonne qualité ..... **PAS DE TAXES**

BEAUCOUP D'AUTRES PRODUITS EN VENTE EN MAGASIN !!!

### STORES

- VERTICAUX, HORIZONTAUX, TOILES, PLISSÉS, P.V.C., TISSUS, ALUMINIUM
  - Stores verticaux fabriqués sur place sur mesure par des experts pendant que vous attendez
  - Meilleurs conseillers de tout l'Est du Québec
  - Dépositaire autorisé des marques: Levolor, Holican, Hunter Douglas, Draco.
- LOT SPÉCIAL DE STORES VERTICAUX**  
**ACHETEZ-EN 1, OBTENEZ-EN 1 DE PLUS GRATUITEMENT<sup>(1)</sup>**  
**ACHETEZ-EN 2, OBTENEZ-EN 2 DE PLUS GRATUITEMENT**  
**ACHETEZ-EN 3, OBTENEZ-EN 3 DE PLUS GRATUITEMENT**  
**ACHETEZ-EN 4, OBTENEZ-EN 4 DE PLUS GRATUITEMENT**  
 Les produits donnés doivent être de valeur égale ou inférieure à ceux achetés.
- STORES VERTICAUX FABRIQUÉS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ**  
 Choix de modèles et de grandeurs, 3"1/2, 2", rails garanties à vie, bonne épaisseur, choix de couleurs ..... **PAS DE TAXES**
- STORES VERTICAUX EN TISSUS**  
 Choix de modèles, lamelles 3"1/2 ..... **PAS DE TAXES**
- STORES HORIZONTAUX EN STOCK**  
 Plus de 2500 modèles en stock, P.V.C. 1", 7 couleurs: blanc, ivoire, gris, lilas, noir, vert, granit. .... **PAS DE TAXES**
- STORES DE MARQUE LEVOLOR ET HUNTER DOUGLAS**  
 Verticaux, horizontaux, plissés, en bois, choix illimité de couleurs, garantie exclusive, fabriqué sur mesure. .... **PAS DE TAXES**

### AUTRES SPÉCIAUX

- STORES PORTE-PATIO ÉCONOMIQUE**  
 72"x84", choix de couleurs. Meilleur prix à Québec, seulement ..... **19** 99 \$

BEAUCOUP D'AUTRES PRODUITS EN VENTE EN MAGASIN !!!

### LITERIE

- DOUILLETES, COUVRE-LITS, DRAPS, DUVETS, OREILLERS**
  - Confections garanties faites par des professionnelles
  - Meilleurs conseillers de tout l'Est du Québec
  - Dépositaire autorisé des marques: Sheftex, Lawrence, Cannon, Griffith
- DOUILLETES À LIQUIDER**  
 Premiers arrivés, premiers servis  
 Choix de styles et de motifs, simple, double, queen, king. **2 pour 1** 69<sup>99</sup> \$ (simple)
- ENSEMBLE DE DRAPS EN PERCALE**  
 Belle qualité, très confortable, 180 fils au pouce, couleurs variés, simple, double, queen, king. **2 pour 1** 49<sup>99</sup> \$ (simple)
- LIT-DANS-UN-SAC**  
 Douillette, jupe de lit, cache-oreiller, drap contour, drap plat, taie d'oreiller, simple, double, queen, king. **PAS DE TAXES** 99<sup>99</sup> \$ (simple)
- COUSSINS DÉCORATIFS**  
 Très confortables, beaux choix de couleurs. **PAS DE TAXES** 13<sup>99</sup> \$

### AUTRES SPÉCIAUX

- DOUILLETES ÉCONOMIQUES**  
 Lavables, choix de modèles. Meilleur prix à Québec, seulement ..... **19** 99 \$ (simple)

BEAUCOUP D'AUTRES PRODUITS EN VENTE EN MAGASIN !!!

(1) produits sélectionnés

# TI-FRÈRE

215, boul. Hamel, Vanier

Ouvert: Lun, Mar, Merc. de 9h à 18h / Jeu, Ven. de 9h à 21h / Sam de 9h à 17h / Dim. de 12h à 17h

L'UNIQUE MAXI CENTRE D'AUBAINES EN DÉCORATION

# Les rumeurs de fermeture du Zoo inquiètent

QUÉBEC — Si le gouvernement Johnson ferme le Zoo du Québec, il attaquera les bases de l'économie de la région de la capitale, tout de suite après avoir fait cadeau à Montréal d'un Biodôme de 55 millions \$, soutient le commissaire industriel de Charlesbourg.

par MICHEL CORBEIL  
LE SOLEIL

Hier, M. Bertrand Goulet s'est dit fort inquiet des bruits circulant à propos de la fermeture du jardin zoologique que le gouvernement provincial possède dans sa ville.

« Ce n'est pas le zoo de Charlesbourg, tient à établir l'agent de développement économique. C'est le seul établissement gouvernemental du genre au Québec. »

Les installations, fait-il valoir, engendrent des retombées qui ne bénéficient pas uniquement à Charlesbourg. « Quand les Américains viennent ici, ils visitent autre chose que le parc zoologique. »

« Dans la région de Québec, le tourisme et la Fonction publique sont deux éléments importants de l'économie. Si on laisse aller le zoo, on touche aux deux. »

M. Goulet comprend ceux qui avanceraient que mieux vaut couper dans les loisirs avant de sabrer dans les budgets des hôpitaux. « Moi aussi, je suis écoeuré de payer des taxes. »

« Mais je m'interroge sur la décision du gouvernement québécois de donner 55 millions \$ pour le Biodôme — qui ressemble drôlement à un zoo — pour ensuite le remettre à la ville de Montréal. Et c'est sans mentionner les 22 millions \$ donnés par Québec au Jardin botanique, toujours à Montréal. »

Des hauts fonctionnaires ont affirmé au SOLEIL que la programmation estivale du parc aurait dû être dévoilé, demain. Il n'a pas été possible d'en savoir plus long de la part du conservateur du

## Basse-Côte-Nord Relais Nordik livre l'essence aujourd'hui

QUÉBEC — C'est le ministère des Transports qui se chargera d'acheminer des barils d'essence aux villages de la Basse-Côte-Nord qui sont pratiquement paralysés depuis la mi-mai parce que les réservoirs d'Ultramar sont à sec.

par GILLES BOVIN  
LE SOLEIL

Les précieux barils d'essence seront acheminés dans les villages situés à l'est de Havre-Saint-Pierre et au village montagnais de Natashquan par le navire du ministère des Transports, le Relais Nordik, à l'occasion de son passage dans la région, aujourd'hui.

Interrogé hier par le député de Duplessis, Denis Perron, le ministre des Ressources naturelles, Christos Sirros, a indiqué que le navire-citerne de la compagnie pétrolière Ultramar devrait y effectuer une livraison vers le « 9 ou 10 juin ».

C'est pour leur permettre de tenir le coup jusqu'à l'arrivée de cette précieuse cargaison dans la région que Québec a décidé d'utiliser le Relais Nordik. Il semble que l'hiver particulièrement rigoureux a contribué à l'épuisement plus rapide des réservoirs d'essence.

Par ailleurs, au cabinet du ministre Sirros, on précise que le comité spécial mis sur pied, en décembre dernier, pour apporter une solution à la volonté de la pétrolière Ultramar d'abandonner l'approvisionnement de la Basse-Côte-Nord si aucune entente n'intervient avec le gouvernement pour compenser les pertes de volumes occasionnées par l'ouverture de la centrale du lac Robertson, n'a pas encore terminé ses travaux.

Ultramar estime qu'elle perdra près de 60% de son volume de vente dans cette région éloignée et juge qu'il serait « économiquement injustifiable » de poursuivre ses opérations dans cette région éloignée.

# Un plan d'action pour freiner la surconsommation de médicaments

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec va prendre des mesures précises pour freiner la surconsommation de médicaments par les personnes âgées, a annoncé hier la ministre de la Santé et des Services sociaux, Lucienne Robillard.

par DONALD CHARETTE  
LE SOLEIL

Cette décision survient au moment où une étude réalisée par l'université McGill démontre que près de la moitié de toutes les personnes âgées du Québec ont reçu une prescription dont le besoin pouvait être mis en doute pour un médicament présentant des risques élevés, durant une période d'un an, pouvait-on lire hier dans une dépêche de la Presse canadienne.

L'étude réalisée au Québec a aussi permis, précise-t-on, de déterminer que ce sont les sédatifs (Valium, Halcion, Dalmane, Ativan et Serex) qui sont les plus souvent prescrits. 30,8% de la population québécoise de 65 ans et plus en consomme durant plus de 30 jours consécutifs. La moyenne de jours consécutifs durant lesquels ces personnes ont pris un sédatif prescrit s'élevait à 141.

Dans sa déclaration, la minis-

tre trouve anormal que de 10 à 15% des admissions à l'urgence soient des gens âgés qui ont des problèmes de surconsommation ou de mauvaise utilisation de médicaments. Elle pointe du doigt les médecins et les pharmaciens qui prescrivent trop de médicaments dans le cas de ces clientèles.

« Je suis très préoccupé quand je constate que des pharmaciens ou des médecins prescrivent plus de cinq médicaments au même patient quand on sait qu'au-delà de cinq médicaments, le risque d'effets secondaires est très grand », d'affirmer Mme Robillard devant les journalistes. Le plan d'action qu'elle rendra public bientôt devrait s'adresser « aux prescripteurs et aux livreurs de services », dit-elle, soit les pharmaciens et les médecins.

La ministre se dit néanmoins peu surprise des conclusions de l'étude sur la consommation de médicaments, publiée dans le Journal de l'Association médicale du Canada, car on lui avait parlé de ce phénomène dès son arrivée au ministère. Elle soutient d'ailleurs que ce n'est pas uniquement un problème relié aux gens âgés.



Lucienne ROBILLARD

## SAMEDI 4 JUIN

# L'INCROYABLE

## Vente 8 heures



JUIN

Samedi

4

11

18

25

8 HEURES DE RABAIS  
SPECTACULAIRES SUR  
TOUT...TOUT...TOUT...

Terriblement tentants ces canapés verts en cuir véritable! Sobres et confortables, ils créeront une ambiance accueillante et chaleureuse.

Deux canapés 2 places pour ..... 2 288\$

Un canapé trois places  
+ un canapé deux places pour ..... 2 788\$

Choix de couleurs moyennant un léger supplément.

\*12 juin 1995 - Conditionnel à l'approbation du crédit - Acompte 30%

## LA GALERIE DU MEUBLE

5 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

CLASSIQUE: 1215, boul. Charest O. Québec. Tél.: 681-0171  
CONTEMPORAIN: 18, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-0171  
ROCHE BOBOIS: 9, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-4101  
CUIR NO 1: 2960, boul. Laurier, Ste-Foy. Tél.: 653-6761  
SOFA DESIGN: 9, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-2302

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI AU MERCREDI 9 H À 17 H 30 • JEUDI ET VENDREDI 9 H À 21 H • SAMEDI 9 H À 17 H • DIMANCHE 12 H À 17 H

Service de décoration offert gratuitement et livraison gratuite partout en province



Oui  
aux suggestions  
de  
PIERRE ROBITAILLE



Une Boutique où  
c'est moins cher  
que vous ne le  
pensez!

Déposez-y votre

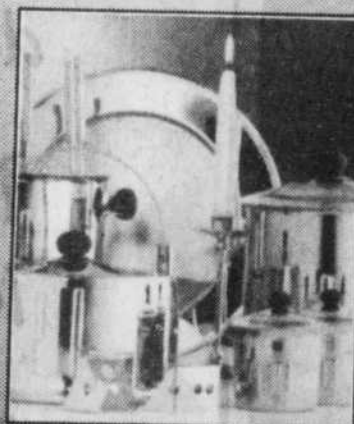
LISTE  
DE CADEAUX  
DE  
MARIAGE

...et vous n'aurez que l'embaras du choix parmi des collections accessibles à toutes les bourses. Gamme de prix très variée pour des articles distinctifs. Notre équipe de spécialistes est en mesure de vous consacrer tout le temps nécessaire à un choix judicieux. De plus, vous profitez d'avantages particuliers:

▪ JOLI CADEAU  
REMIS À TOUS  
LES COUPLES

▪ EMBALLAGE  
ET LIVRAISON  
GRATUITS

VERTICA



RECEVOIR  
AVEC ART...

À inscrire en tête de liste, le mariage parfait de l'acier inoxydable 18/8, de l'acrylique et d'une subtile touche dorée. De style contemporain, une vaste sélection d'articles pratiques et prestigieux de grande qualité, offerts à bons prix.

boutique  
Pierre  
Robitaille

Place Ste-Foy  
653-7260

TAN

## Libération pour études au gouvernement

## Le diplôme n'apporte rien de plus aux femmes

QUÉBEC — Près de 71 % des femmes bénéficiant d'une libération pour études dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité de la fonction publique du Québec se retrouvent, une fois leur diplôme obtenu, sur leur ancienne chaise de secrétaire, d'agent de bureau ou de technicienne.

par CLAUDETTE SAMSON  
LE SOLEIL

Le rapport d'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor pour la première phase du programme (1987-1990, mais qui, dans les faits, s'est prolongée jusqu'en 1992), mentionne que dans ce groupe n'ayant bénéficié d'aucun reclassement, 54 % ont obtenu un certificat universitaire et 38 % un baccalauréat.

La deuxième phase du programme, 1992-1997, met l'accent sur la nécessité d'assurer un suivi aux cas non reclassés, et également d'assurer une meilleure concordance entre les secteurs d'étude et les besoins de main-d'oeuvre.

Mais la situation actuelle de restrictions au sein de la fonction publique n'augure rien de bon pour ces femmes, qui en sont bien conscientes.

Tous les commentaires recueillis par LE SOLEIL font état d'une grande frustration. Un mince espoir demeure cependant chez ces

femmes, et qui a pour effet d'empêcher la plupart d'entre elles de s'exprimer publiquement. « Rappelez-moi dans deux semaines, dit l'une d'elles. Pour l'instant, le timing n'est pas bon. » Et après un silence : « Le timing n'est jamais bon. »

C'est que, explique Monique Voisine, responsable du dossier de la condition féminine au Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), « les patrons font toujours miroiter un déblocage possible de la situation ». Pendant ce temps, a appris LE SOLEIL, des femmes remplissent des tâches correspondant à leur nouvelle formation, sans le statut et surtout le salaire les accompagnant.

## Quelques cas

L'une des rares acceptant de s'identifier, Nicole Bernier, de la CSST à Montréal, vient de faire parvenir une lettre à son grand patron, Pierre Shedleur, lui disant sa consternation devant « le peu d'imagination qu'a démontré l'employeur jusqu'ici dans le dossier d'une employée aussi motivée

et désireuse de servir (...) ».

Ancienne secrétaire, Mme Bernier a complété un baccalauréat. Elle a par la suite effectué un an de stage en milieu municipal, avant d'occuper un poste de cadre pendant trois ans à la Communauté urbaine de Montréal, pé-

riode pendant laquelle elle était en congé sans solde, puisqu'il s'agissait d'un contrat.

De retour à la CSST, elle est toujours technicienne, et ne voit pas le jour où son statut changera, malgré l'appréciation que font ses supérieurs de ses capacités de

gestionnaire, plaide-t-elle.

Une autre, qui souhaite ne pas être nommée, explique qu'elle préfère de beaucoup occuper son nouveau poste sans les émoluments devant normalement l'accompagner que de retourner à son poste de secrétaire. Mais combien

de temps cette situation sera-t-elle tolérable? se demande-t-elle.

Elle rapporte que la gestion de ce programme se fait bien souvent au « cas par cas », selon les personnes concernées, employée et patron, et selon les ministères.

## Moins de femmes occupent un emploi rémunéré

OTTAWA (PC) — Après avoir augmenté pendant quatre décennies, le pourcentage de femmes qui occupent un emploi rémunéré a baissé en 1991.

Cette diminution vient rompre l'une des tendances les plus durables du marché du travail canadien, signalait Statistique Canada, hier.

Le taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre a été entraîné à la baisse plus particulièrement par la performance du groupe d'âge de 15 à 24 ans, dont la participation a reculé de six points de pourcentage entre 1989 et 1993.

L'agence fédérale attribue le phénomène à la récession, qui a provoqué une baisse marquée de l'entrée de jeunes femmes sur le marché du travail. La plupart ont

perdu leur emploi, ou sont restées à l'école.

D'autre part, la hausse du taux de chômage les dissuadant de se chercher un emploi, les jeunes qui terminent leurs études secondaires peuvent choisir d'entrer au collège pour améliorer leurs chances ultérieures de se trouver un emploi.

Les femmes plus âgées, en revanche, ont généralement accumulé de l'ancienneté et jouissent d'une certaine protection contre les mises à pied, ce qui explique que leur taux de participation ne chute pas ou ne ralentisse pas autant.

Le taux de participation pour

l'ensemble de la main-d'oeuvre féminine a atteint un sommet de 58,4 % en 1990. L'agence constate que ce taux n'était plus, en 1993, que de 57,5 %.

L'agence a aussi observé que les salaires des femmes ont continué de se rapprocher de ceux des hommes. Mais en 1992, les femmes employées à temps plein ne gagnaient toujours que 72 % du salaire de leurs homologues masculins, soit 28 400 \$ contre 39 500 \$.

## Fonction publique

## La réduction du temps de travail n'est pas à l'ordre du jour

QUÉBEC — La présidente du Conseil du Trésor, Monique Gagnon-Tremblay, dément les rumeurs voulant que le gouvernement du Québec serait sur le point d'imposer unilatéralement une réduction des heures de travail, donc des salaires, à ses employés.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

Se faisant écho des bruits qui circulent déjà depuis un certain temps dans la fonction publique, le député péquiste de Portneuf, Roger Bertrand, a posé directement la question à Mme Gagnon-Tremblay, mardi à l'Assemblée nationale, à savoir si elle envisageait, oui ou non, une réduction de la semaine de travail des fonctionnaires de 35 à 32 heures, le tout accompagné, évidemment, d'une baisse des salaires.

« Il n'en est pas question », a déclaré la présidente du Conseil du Trésor. « Il n'est pas question, pour le moment, de demander aux ministères de réduire la semaine de travail », devait-elle ensuite préciser.

Dans son dernier budget, le gouvernement Johnson a imposé une nouvelle coupe de 2 % (750 postes additionnels) dans les effectifs de la fonction publique afin d'alléger la masse salariale. Pour l'année 1994-95, cela signifie une diminution d'un peu plus de 3000 postes si l'on additionne cette mesure budgétaire aux obligations imposées par la loi 198 sur la réduction des effectifs.

« Il n'appartient pas au Conseil du Trésor de décider pour chacun des ministères de quelles façons les réductions d'effectifs vont se faire », a indiqué Monique Gagnon-Tremblay.

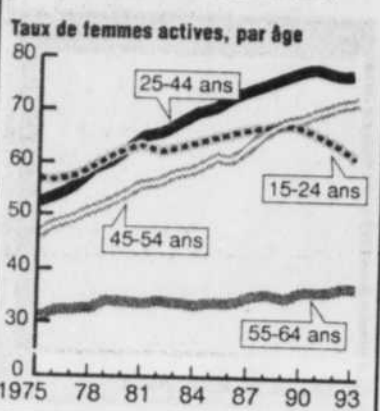
« Si les ministères, en collaboration avec les employés, décidaient de poser des gestes ou demandaient au Conseil du Trésor d'accepter, par exemple, une semaine de travail qui pourrait être réduite, nous la considérerons. »

Si le gouvernement décidait de réduire la semaine de ses salariés, il devrait initialement s'entendre avec les organisations syndicales pour modifier les conventions collectives en vigueur. À défaut d'un accord avec les syndicats, l'État pourrait tout simplement imposer ce type de mesure de réduction de la masse salariale en adoptant une législation à cet effet.

Par ailleurs, les contrats de travail des employés du gouvernement comportent des clauses permettant à des employés de réduire leur temps de travail. Du côté syndical, on ne s'oppose pas à une certaine forme de réduction des heures travaillées, par le partage du travail par exemple, à la condition que la mesure soit volontaire et que les heures libérées servent au maintien à l'emploi de travailleurs à statut précaire dans la fonction publique.

## Main-d'oeuvre féminine

Le taux de femmes actives sur le marché du travail et âgées de moins de 25 ans a passablement chuté ces dernières années. On en dénombrait 3 423 000 en 1992.



Source: Rapport sur la main-d'oeuvre (PC) LE SOLEIL

NOUS AVONS BÂTI LA PLUS GRANDE BANQUE AU PAYS, UN CLIENT À LA FOIS.

## VOICI UNE ANNONCE POUR GHYSLAIN GAUTHIER

M. Gauthier, vous serez peut-être surpris d'apprendre que vous et votre femme Caroline pouvez vous permettre l'achat d'une maison. En effet, la Loi nationale sur l'habitation permet aux acheteurs d'une première maison de ne déboursier que 5% de comptant. En considérant les taux hypothécaires actuels, les remboursements mensuels sont très souvent inférieurs à beaucoup de loyers. Appelez-nous et un de nos spécialistes hypothécaires pourra vous aider.



BANQUE ROYALE

125  
ans

Avec vous.

Faites des économies substantielles!

Abonnez-vous:  
647-3333 (Québec)

ou au 1-800-463-2362 (régions)

LE SOLEIL



# Toutes les entreprises de rafting seront soumises aux mêmes règles

QUÉBEC — Le gouvernement étendra à toutes les entreprises de rafting, y compris celles non affiliées à une fédération sportive, les règlements adoptés par le Conseil des rivières canadiennes pour protéger les usagers de ce sport à hauts risques.

par GILLES BOIVIN  
LE SOLEIL

Le ministre responsable de la Régie de la sécurité dans les sports, Claude Ryan, s'est engagé hier à procéder rapidement pour que les entreprises de rafting, comme celle qui a été impliquée dans l'accident qui a coûté la vie à une personne sur la rivière Jacques-Cartier, soient soumises aux mêmes règles de sécurité.

« Étant donné les très graves risques que comporte la pratique de ce sport, on a raison d'être beaucoup plus exigeant », a soutenu M. Ryan qui a invité ces entreprises « à appliquer scrupuleusement le règlement qui a été préparé par le CRC. Qu'elles l'appliquent, c'est leur devoir de le faire ».

Pour étendre aux entreprises non membres du CRC les règlements en vigueur, la Régie sou-

mettra ce règlement au ministre qui se chargera de le faire approuver par le gouvernement. « Je verrai à ce que les règlements soient acheminés de manière urgente », promet M. Ryan qui entend demander que les délais prescrits (45 jours) pour la publication de ceux-ci dans la Gazette officielle soient raccourcis.

M. Ryan admet cependant qu'à son « grand étonnement, les pouvoirs d'inspection de la Régie ne sont pas aussi larges que je le croyais ». Il a demandé au président de la Régie de lui faire rapport sur cette question mais il précise qu'il faudrait une modification à la loi pour pallier de façon permanente cette situation. « La loi ne donne pas à la régie toute la prise qu'il faudrait dans une situation comme celle-là ».

Le ministre s'est engagé à réviser les pouvoirs d'inspection de la régie comme ses pouvoirs de déli-

rance de permis, de sanctions dans les cas où les conditions minimales de sécurité ne seraient pas observées.

M. Ryan n'entend cependant pas interdire la pratique du rafting au Québec, même s'il reconnaît qu'il est « plein de risques ». Il faut plutôt, selon lui, resserrer les contrôles en matière de sécurité et s'assurer qu'ils s'appliquent à toutes les entreprises sans excep-

tion. Sur la douzaine de firmes qui oeuvrent dans ce secteur au Québec, « trois ou quatre » ne sont pas membres du CRC et échappaient, jusqu'ici, au pouvoir de contrôle du CRC et de la Régie des sports.

Le ministre Ryan a invité hier les entreprises de rafting « à appliquer scrupuleusement le règlement qui a été préparé par le CRC ».



## 230 000 \$ pour la mort d'un excursionniste

QUÉBEC — Une compagnie de rafting devra verser 230 000 \$ à une femme dont le mari est mort lors d'une excursion sur la rivière aux Écorces, dans la région du Saguenay, en 1987.

par JOSÉE LAPOINTE  
LE SOLEIL

Le jugement rendu par le juge Henri LaRue conclut que le Centre d'expédition et de plein air (CEPAL), et particulièrement la négligence d'un de ses guides, ont été la cause immédiate de la mort de Fabien Gauthier. « M. Tremblay et ses collègues auraient dû s'abstenir d'entreprendre une excursion dans des conditions aussi périlleuses. »

Il estime aussi que « ce qui est arrivé était prévisible pour des guides qui prennent charge de personnes non prévenues adéquatement des risques qu'elles allaient encourir ».

Les témoignages de ceux qui accompagnaient Fabien Gauthier lors de cette expédition, le 31 mai 1987, sont accablants. Dès le départ, les guides auraient hésité à amener leurs équipes sur la rivière, qui était à ce moment-là plus grosse que jamais.

Les cinq autres personnes qui

étaient dans le bateau conduit par Pierre Tremblay ont toutes raconté à quel point les rapides de la rivière, ce jour-là, demandaient un « déploiement de force plus qu'ordinaire ». Ils affirment que dès le début de la descente, le bateau se dirigeait mal.

Dans le rapide appelé le « fer à cheval », le bateau s'est retrouvé prisonnier du rappel et trois personnes, dont Fabien Gauthier, ont été éjectées dans l'eau. Bien dirigé, le bateau aurait normalement dû passer à la gauche du rapide sans trop de dommages.

Mais le guide Pierre Tremblay lui-même a affirmé que son équi-

page ne ramait pas assez fort pour propulser l'embarcation. Son erreur, estime le juge, a été de ne pas contourner le rapide en faisant du portage sur la berge, compte tenu des dangers qu'il avait pressentis.

La victime avait un handicap sérieux au cou, mais le médecin a quand même conclu que la mort avait été causée par la noyade uniquement. D'ailleurs, malgré ce handicap que le Dr Gaétan Langlois avait estimé majeur, « Fabien Gauthier pouvait quand même faire preuve d'une certaine force, qui a priori, apparaissait suffisante pour effectuer la descente ».



Société  
québécoise  
d'assainissement  
des eaux

Travaux dans la ville de Berthierville  
Comté de Berthier  
Appel d'offres no: 0649-30-01-41-32

### Partie "A" - Travaux d'assainissement

Fourniture et installation de conduites d'aqueduc (200 mm) et d'égoûts (200 à 450 mm) incluant regards; construction de deux postes de pompage; réfection de voirie et autres travaux connexes.

### Partie "B" - Travaux municipaux

Fourniture et installation de conduites (300 à 525 mm) et de regards d'égoûts, de branchements de service; grossissement d'une conduite d'aqueduc et autres travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAÉ, Service gestion des contrats, 25H, rue de Lauzon, Boucherville (Québec) J4B 1E7 Tél.: (514) 449-4224.

PRIX: 125,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville de Berthierville; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; Ass. de la construction de Québec, Région de Lanaudière; Société à Boucherville.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de ville de Berthierville; a/s Mme Céline Lahaie, greffière, 588, rue de Montcalm, Case Postale 269, Berthierville (Québec) J0K 1A0. Le: jeudi 23 juin 1994 à 15h00.

### GARANTIE DE SOUMISSION: MONTANTS:

193 000,00 \$ .....Partie "A" - Travaux d'assainissement  
24 000,00 \$ .....Partie "B" - Travaux municipaux

FORME: Deux chèques visés tirés par une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Monsieur Jacques Boulet - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec ou en Ontario, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur le bâtiment et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société et la ville de Berthierville ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.

Directeur, contrats et transactions immobilières

S 02-06-94



Société  
québécoise  
d'assainissement  
des eaux

Travaux dans la ville de Berthierville  
Comté de Berthier  
Appel d'offres no: 0649-30-01-41-33

### Partie "A" - Travaux d'assainissement

Fourniture et installation de conduites d'aqueduc (200 mm) et d'égoûts (250 à 1 200 mm); construction de deux postes de pompage et de deux chambres de régulation; réfection d'infrastructures routières et divers travaux connexes.

### Partie "B" - Travaux municipaux

La différence de coût entre une conduite d'aqueduc de 200 mm et de 150 mm ainsi qu'une portion non-admissible sur des travaux d'égoûts pluviaux (conduites, regards, puisards, branchements).

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAÉ, Service gestion des contrats, 25H, rue de Lauzon, Boucherville (Québec) J4B 1E7 Tél.: (514) 449-4224.

PRIX: 125,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville de Berthierville; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; Ass. de la construction de Québec, Région de Lanaudière; Société à Boucherville.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de ville de Berthierville; a/s Mme Céline Lahaie, greffière, 588, rue de Montcalm, Case Postale 269, Berthierville (Québec) J0K 1A0. Le: mardi 28 juin 1994 à 15h00.

### GARANTIE DE SOUMISSION: MONTANTS:

186 000,00 \$ .....Partie "A" - Travaux d'assainissement  
11 000,00 \$ .....Partie "B" - Travaux municipaux

FORME: Deux chèques visés tirés par une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Monsieur Jacques Boulet - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec ou en Ontario, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur le bâtiment et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

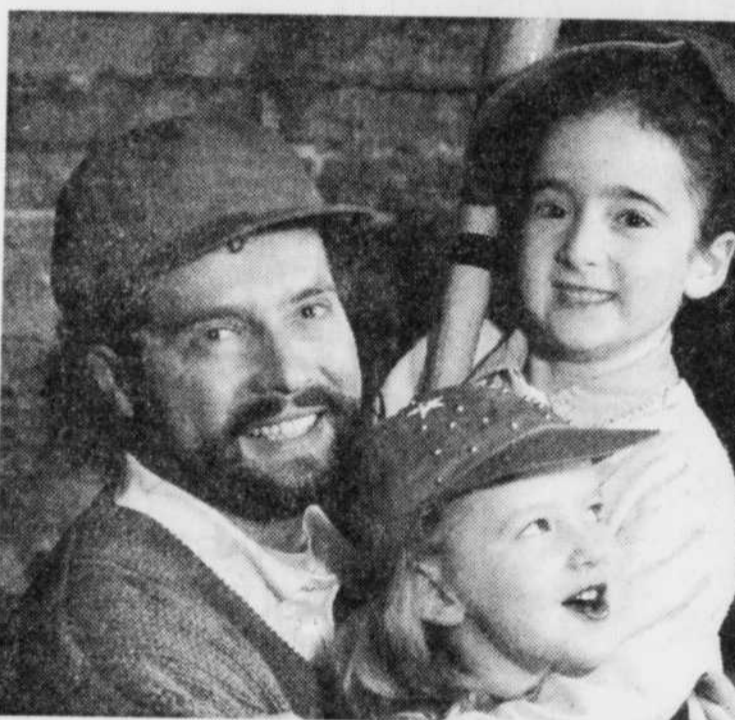
La Société et la ville de Berthierville ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.

Directeur, contrats et transactions immobilières

S 02-06-94

## LE VENDREDI 3 JUIN ET LE SAMEDI 4 JUIN



# Aubaines mystère

POUR BIEN COMMENCER  
LA FIN DE SEMAINE, RIEN DE  
MIEUX QUE DEUX BELLES  
JOURNÉES D'ÉCONOMIES!

## 10 % à 25 % de rabais

SUR LE PRIX ORDINAIRE, DE LIQUIDATION OU DE SOLDE DE PRESQUE TOUTE LA MARCHANDISE\*!

- \* Vêtements et accessoires mode pour femme et enfant
- \* Chaussures pour toute la famille \* Bijoux mode
- \* Appareils électriques d'hygiène personnelle \* Jouets
- \* Articles ménagers \* Articles de sport \* Barbecues...

\*Consultez le dos de votre carte ou l'affiche en magasin pour connaître les exceptions.

## 30 % à 50 % de rabais

SUR TOUT UN LOT D'ARTICLES À PRIX ORDINAIRE\*!

- \* Montres \* Perles de culture, rondes ou d'eau douce
- \* Bijoux en argent fin ou en jade \* Reproductions
- \* Accessoires décoratifs \* Linge de maison \* Articles-cadeaux du rayon de la verrerie \* Verres à pied...

\*Consultez le dos de votre carte ou l'affiche en magasin pour connaître les exceptions.

## 50 % DE RABAIS

Bijoux et bagues en or 10 ct et 14 ct à prix ordinaire (exceptions: boucles d'oreilles et chaînes en or à prix vedette se terminant par 99 ¢); motels et sommiers. Les rabais Aubaines mystère de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % ne s'appliquent pas à ces offres spéciales.

Les rabais Aubaines mystère de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % ne peuvent être jumelés.

## PAS DE TPS\*\*

Tous les gros électroménagers; téléviseurs, magnétoscopes, caméscopes et chaînes stéréo à prix ordinaire ou de liquidation.

\*\* Nous vous offrons un rabais équivalent à la TPS. Les rabais Aubaines mystère de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % ne s'appliquent pas à ces offres spéciales.

Notre grand solde de vêtements pour homme étant actuellement en cours, les rabais des Aubaines mystère ne s'appliquent pas aux articles décrits ci-dessous.

## Messieurs, profitez de notre grand solde de vêtements pour refaire votre garde-robe!

Obtenez 15 % de rabais à l'achat d'un article\*!  
Obtenez 20 % de rabais à l'achat de 2 articles\*!  
Obtenez 25% de rabais à l'achat de 3 articles\* ou plus!

Choisissez parmi ces articles à prix ordinaire: complets, vestons sport, blazers, tenues d'extérieur chic ou tout-aller, pantalons chic ou tout-aller, chemises habillées, chemises sport, pulls, cravates, accessoires mode, sous-vêtements, chaussettes, tenues de nuit, collection Northern Spirit® et tenues de la Boutique 317 pour jeune homme.

Vêtements pour homme, rayon 300. \*Veuillez consulter la liste des exceptions en magasin.

Ce grand solde prend fin le dimanche 5 juin!



# LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®



## ÉDITORIAL

## Les freins à l'emploi

Dans les ateliers du Québec, une couturière qui pose un bouton sur le côté droit d'une veste gagne, pour ce geste, le salaire prévu pour les ouvriers du vêtement pour homme. Si elle pose ce bouton sur le pan gauche, son salaire s'ajuste aux conditions prévues dans le décret du vêtement pour dame. Simple, non ?

Les conditions de travail et les salaires de quelque 130 000 Québécois sont fixés par 31 décrets qui affectent 16 000 entreprises.

Ces décrets sont l'équivalent de conventions de travail et s'appliquent à l'ensemble des employés d'un secteur d'activité... ou d'une région ! Les coiffeurs de Trois-Rivières ont le leur, tout comme les boulangers de Montréal à qui le décret interdit de livrer du pain le dimanche. Au bonheur des grandes boulangeries !

La plupart des employés sous décret travaillent dans les services (77 000), tel l'entretien ménager et les agences de sécurité, à environ 10 \$ l'heure. Selon la FTQ, très présente chez le quart des employés sous décret, les salaires chuteraient sans cette protection contre les lois du marché. Mais le marché privilégie les mécaniciens automobiles qui sont payés plus cher que le salaire prévu par décret !

Établis par une loi en 1934, les décrets visaient à soutenir la syndicalisation des entreprises en empêchant la concurrence non syndiquée de leur tirer le tapis sous les pieds. Aujourd'hui, dans certains secteurs manufacturiers sous décrets, —on y compte 53 000 employés—, la rigidité du système pousse des entrepreneurs à fermer boutique ou à déménager leurs installations de production hors du Québec pour éviter ces tracasseries.

C'est surtout dans l'industrie des portes et fenêtres, en pleine mutation depuis plusieurs années, que les aberrations sont criantes. Les salaires sont fixés en fonction du matériau utilisé... Un ouvrier qui manipule du bois, de l'aluminium ou du verre est payé selon des taux horaires différents correspondant à des décrets différents ! C'est la croix et la bannière pour ces manufacturiers qui tentent de s'ajuster aux goûts du marché !

Ceux qui dérogent aux règles se font carrément empoisonner l'existence par les administrateurs des décrets qui exercent une surveillance quasi policière.

Pourquoi cette loi, utile au moment où n'existait aucune autre législation sociale, a-t-elle survécu et, pire, si mal tournée ? Elle fait l'affaire de certains selon la Chambre de commerce du Québec et l'Association des manufacturiers. Certaines grandes entreprises y trouvent leur compte en éliminant la concurrence dans leur marché. Rares sont les nouveaux venus qui peuvent en effet survivre sous le poids des obligations imposées dans les conventions signées par les « gros ».

Les barrières au commerce international sont tombées. Mais, au Québec, les entreprises sous décrets sont incapables de réagir aux importations à bon marché qui risquent d'inonder leur marché et d'entraîner leur marginalisation et leur fermeture. La loi interdit même les ententes entre syndicats et patrons.

Comment peut-on alors soutenir, telle la FTQ, qu'il faut maintenir ce régime pour tous et l'étendre, même, vers de nouveaux secteurs d'activités qui en sont exclus ? Le Québec a trop besoin de créer et de maintenir des emplois pour nuire à la création ou à l'expansion des entreprises et entraver leurs efforts d'exportation.

Le gouvernement doit s'engager à mettre fin à un régime qui est devenu aberrant.

MARIE CAQUETTE

## Point de vue

## Déçu du virage du Rassemblement populaire

par GÉRARD LAPOINTE

(Lettre à M. Jacques Fiset, vice-président du comité exécutif, Hôtel de ville de Québec)

Il y a 20 ans, fatigués de voir le développement de notre ville laissé entre les mains de promoteurs alliés à une administration municipale servile, nous avons cru, vous et moi et plusieurs militants des groupes populaires, en un changement possible.

Ce changement passerait par un nouveau parti politique municipal que nous avons fondé, le Rassemblement populaire.

Ce nouveau parti mettrait au-dessus de ses priorités la participation des citoyens par la création de conseils de quartier, l'aménagement urbain en fonction des résidents et non pas en fonction de l'automobile et, surtout, ce nouveau parti devrait avoir les mains libres face aux promoteurs qui avaient déjà leur parti : le Progrès civique.

Or, je constate que ce parti en lequel j'ai cru en est encore, après cinq ans de pouvoir, au stade de l'expérimentation de deux conseils de quartier, que le développement de la ville repose encore sur la volonté des promoteurs qui investiront ou n'investiront pas dans le centre-ville et que, malgré les

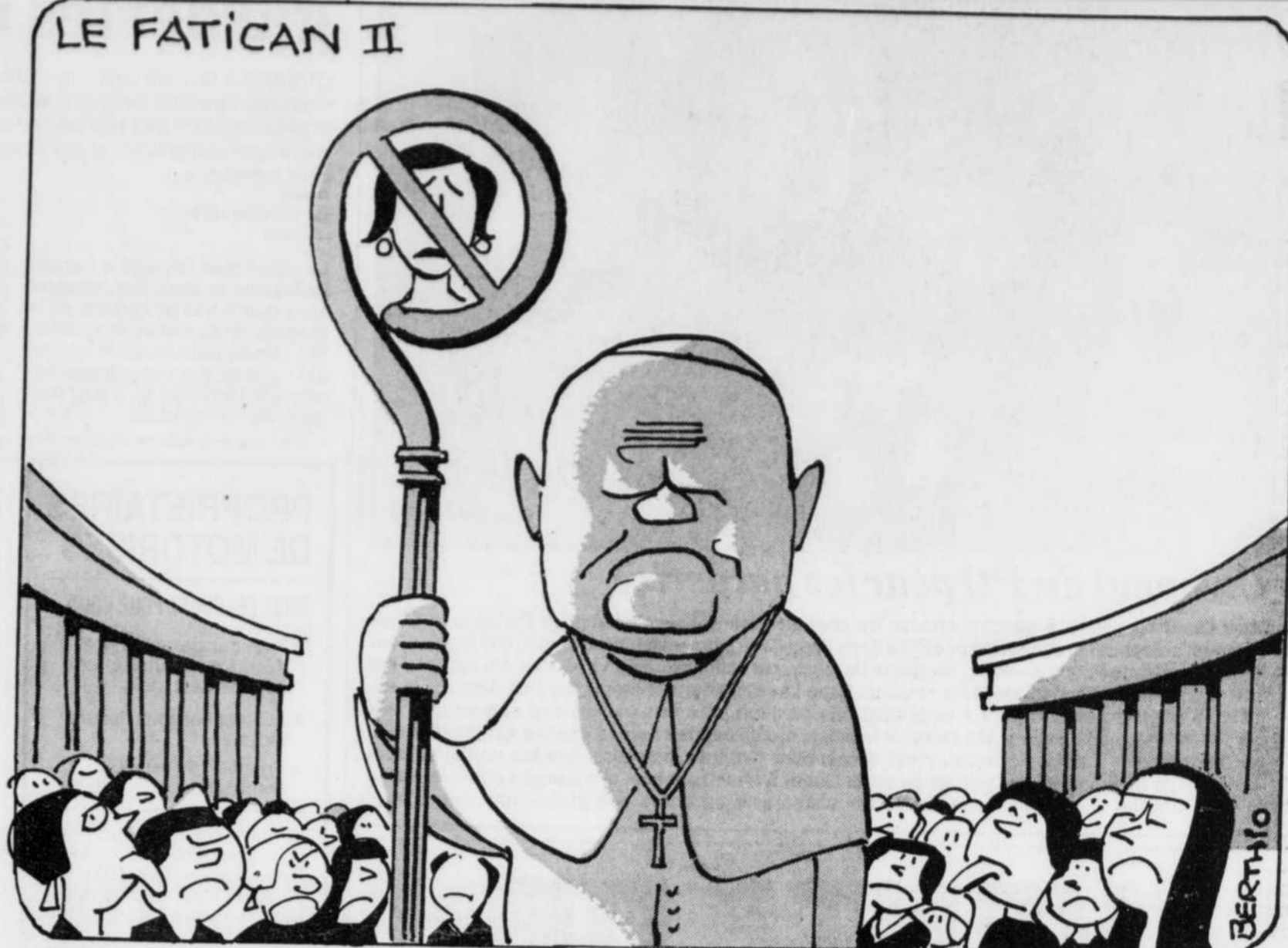
choix très clairs du programme, le développement du centre-ville se fait encore en fonction de l'automobile et non du transport en commun.

Je veux donc dénoncer la solution que vous étiez fier d'annoncer concernant le problème du stationnement d'Imax. Je veux dénoncer la construction d'un stationnement de 350 places dans ce secteur et je veux dénoncer, avec plus de véhémence encore, le fait que ce stationnement soit construit avec les taxes des contribuables. Je constate que le promoteur investira moins de 10 % du coût de la construction de ce stationnement. Comme solution, le Progrès civique que vous avez combattu n'aurait pas fait mieux et je suis certain que vous auriez été avec nous pour le dénoncer.

Vous comprendrez donc que je ne veux plus être associé à un parti qui a réalisé un tel virage depuis qu'il a pris le pouvoir. C'est pourquoi je vous retourne donc ma carte de membre et je souhaite que bientôt naisse un nouveau parti qui, lui, saura rester à l'écoute de la population et fidèle à ses idéaux.

M. Gérard Lapointe était un militant du Rassemblement populaire de Québec depuis les débuts. Il a décidé de retourner sa carte de membre.

## LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:  
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef  
J.-JACQUES SAMSONPrésident et Éditeur:  
GILBERT LACASSEDirecteur de l'information  
ANDRÉ FORGUES

## Un A pour Christos Sirros

S'il fallait identifier le ou la ministre de Daniel Johnson qui a constitué la plus agréable surprise depuis le 11 janvier, qui choisiriez-vous ? André Bourbeau ? Liza Frulla ? Jacques Chagnon ? Serge Marcil ? J'ai bien dit : la plus agréable surprise. Pas facile, hein ? Personnellement, je voterais pour Christos Sirros.

D'accord, en cinq mois et demi, il n'a pas pu accomplir de très grandes choses et il risque de manquer de temps pour implanter sa nouvelle « planification intégrée des ressources » en matière d'énergie. N'empêche que dans le concert un peu cacophonique de cette fin de régime, il ne fait pas souvent de fausse note. Il a du jugement et de bons réflexes politiques.

Dans l'affaire M3i, il a tout de suite vu que le coup d'argent réalisé par Mario Bertrand et ses amis était indéfendable. Un autre se serait peut-être accroché à la dimension strictement légale de l'affaire. N'en déplaise à ceux qui ne comprennent toujours pas qu'il y a là un sérieux problème d'éthique, le résultat aurait été désastreux.

Aussi bien lui décerner son certificat de bonne conduite tout de suite, au cas où un nouveau rebondissement à Oka l'amènerait à se mettre les pieds dans les plats. Jusqu'à présent, il faut cependant reconnaître qu'il a bien manœuvré, même si le comportement irresponsable du chef Peltier et le jeu équivoque d'Ottawa lui tombent manifestement sur les nerfs.

À quelques semaines du déclenchement des élections, la dernière chose dont le gouvernement Johnson a besoin, c'est d'une nouvelle crise mohawk. Imaginez un peu l'effet qu'aurait la réapparition des barricades en pleine campagne électorale. À côté de ça, les BPC de 1989 étaient de la petite bière.

La chronique de  
Michel  
DAVID

Vous pouvez être sûr que le bureau du premier ministre suit le dossier de très près, mais il reste que M. Sirros joue bien son rôle de tampon. Il a su tirer la ligne au bon endroit et éviter le piège dans lequel est tombé son prédécesseur John Ciaccia, à l'été 1990, quand il s'est laissé entraîner dans un simulacre de négociations avec des *warriors* masqués et armés jusqu'aux dents, dont la mauvaise foi crevait pourtant les yeux.

Lors des « points de presse » qu'ils tiennent presque quotidiennement, ces jours-ci, son sang-froid contraste singulièrement avec la fébrilité de son collègue de la Sécurité publique, Robert Middlemiss, qui semble complètement dépassé par les événements. Il est vrai qu'en sa qualité de ministre responsable de la SQ, c'est M. Middlemiss qui serait le premier à être crucifié en cas de bavure policière.

Je me demande jusqu'à quel point il est possible d'arriver à un accord durable avec Jerry Peltier et sa bande. Après le golf et le cimetière, ils pourraient très bien trouver autre chose. Ce sera déjà beau si on arrive à maintenir la trêve jusqu'aux élections. L'annonce de la suspension des travaux dans la pinède est sans doute encourageante, mais l'expérience passée suggère la retenue dans les réjouissances.

C'est dommage que Robert Bourassa ait laissé M. Sirros poireauter aussi longtemps avant de l'intégrer à son cabinet, simplement parce qu'il avait eu le malheur

d'appuyer M. Johnson durant la course au leadership de 1983. Je me demande même s'il aurait été nommé ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, en 1989, si Marc-Yvan Côté avait été bilingue.

C'est vrai qu'après la loi 178 sur l'affichage, qui avait provoqué la colère des anglophones et la création du Parti égalité, le PLQ sentait le besoin de se rapprocher des allophones. Dès lors, la nomination du premier député d'origine grecque élu à l'Assemblée nationale devenait pratiquement incontournable.

Comme la plupart des membres de sa communauté, M. Sirros est perçu comme étant plus proche des anglophones, mais son français pourrait faire rougir plus d'un « pure laine ». En 1987, il a posé un geste assez courageux, en conseillant à ses commentants de ne pas se laisser utiliser (sous-entendu : par les anglophones) dans le débat linguistique, comme les Italo-Québécois ont pu l'être à la fin des années 60.

À une époque où les politiciens sont au plus bas dans l'opinion publique, c'est un de ceux qu'on peut citer en exemple. Bien sûr, il fait de la politique, mais en respectant certaines règles. Je ne me souviens pas l'avoir vu manquer de *fair play* ou de sens des responsabilités. Alors qu'à peu près tout le monde complotait contre Claude Ryan, après la défaite de 1981, il est demeuré loyal jusqu'à la fin.

Dans un milieu où les couteaux valent souvent assez bas, je n'ai jamais entendu de remarque désobligeante à son endroit, même dans la bouche d'adversaires. En 1984, il avait fait la remarque suivante au collègue Gilles Lesage, du *Devoir* : « On me dit parfois que je suis trop bon pour faire de la politique ; à cela je réponds qu'elle ne doit pas être le terrain des pas bons... » M. Sirros ne se situe pas dans cette catégorie.

## Votre Opinion

## Erreurs à corriger

(Lettre à M. André Forgues, directeur de l'information du SOLEIL)

Depuis quelques semaines, la presse politique m'a proclamé « libéral notoire » de l'heure. Il s'agit d'une situation pour le moins désagréable, car les médias l'associent, à coups de manchettes, à des abus, des profits immoraux et du trafic d'influence. Le rapport d'enquête du ministère de la Justice permettra d'évaluer la qualité de la couverture que m'a valu le dossier M3i.

Mais je m'insurge toutefois contre les manchettes de vendredi dernier qui ont suivi le dépôt à l'Assemblée nationale d'un tableau faisant état des honoraires payés à Secor depuis six ans par Hydro-Québec. Secor est l'une des plus importantes firmes de consultants du Québec et transige avec presque toutes les grandes entreprises du Québec. Les honoraires payés à Secor et à des consortiums où participait Secor totalisent 3,4 millions \$ en six ans. La somme est relativement modeste, tout autant en comparaison aux revenus totaux

de Secor qu'en regard aux honoraires totaux payés par Hydro-Québec (environ 0,2 %).

De plus, les travaux de Secor reflètent des spécialités de la firme tels l'efficacité énergétique, le développement technologique et le service à la clientèle. Il n'y a rien d'anormal ni de scandaleux dans ces relations d'affaires somme toute relativement modestes.

Enfin, je n'ai personnellement rien à faire avec la plupart de ces travaux. Les honoraires facturés par Secor à Hydro-Québec et à ses filiales pour mes services durant ces six ans sont de l'ordre de 240 000 \$, mais votre journaliste a choisi d'attribuer la totalité des honoraires de Secor à Marcel Côté. Autant le titre que le « lead » induisent en erreur.

Les journalistes de Québec qui couvrent l'Assemblée nationale ont tous choisi, tels des moutons de Panurge, d'interpréter le document déposé par le gouvernement d'une façon très défavorable à Marcel Côté. Entre ce qui était dans le document et ce que les journalistes ont rapporté, il y a deux réalités. Aucun journaliste n'a pris la peine de vérifier auprès du principal

intéressé si leur interprétation était bonne avant de conclure au scandale.

Je comprends qu'à quelques mois des élections la fièvre électorale soit élevée à Québec et que les journalistes qui y sont affectés soient influencés par l'effet de serre chaude qui règne à l'Assemblée nationale. Mais la direction de la rédaction a aussi des responsabilités qu'elle ne peut abdiquer. La mise en page et les politiques de vérification relèvent de la direction. Le laxisme qui a présidé à la couverture de ce dépôt de document est indéfendable. Le mal est fait. Ce ne sont d'ailleurs pas les petits correctifs complaisants de journalistes impénitents qui répareront la situation.

La presse doit des excuses aux employés d'Hydro-Québec pour avoir suggéré, sans preuve aucune, que des contrats y étaient accordés par favoritisme. Elle doit aussi des excuses à mes associés de Secor, qui tentent de monter une firme indépendante de calibre international et qui font du bon travail.

Marcel Côté  
Associé du Groupe Secor  
Montréal

## Projet d'avenir

(Lettre à Mme Andrée Boucher au sujet des Jeux de 2002)

Mme Boucher, j'avais beaucoup d'admiration pour vous et pour la façon dynamique avec laquelle vous dirigez votre ville. Je ne peux comprendre votre acharnement à combattre le projet 2002, le plus beau projet d'avenir pour les jeunes de la grande région de Québec.

De grâce, ne privez pas tous ces jeunes qui sortent de nos écoles spécialisées de prendre un départ dans la vie avec un emploi dans un projet d'envergure qui ne se reproduira pas avant de nombreuses années.

Les gouvernements vont prêter, sous forme de subventions, des sommes qu'ils vont récupérer sous forme de taxes et d'impôts perçus sur les emplois créés ; ils vont récupérer aussi en économies les sommes d'argent qu'ils verseraient pour le chômage et le bien-être social.

La prudence dans les dépenses s'impose, je vous l'accorde, mais, de grâce, ne combattez pas un tel projet.

Pierre Audet  
Québec

# LES IDÉES DU JOUR

Dans Charlevoix

## L'Association touristique se lance en affaires !

par LISE LAPOINTE

Géographe et cartographe, l'auteure oeuvre surtout en aménagement du territoire. Elle demeure à La Malbaie.

« Serai-je assez heureux pour être encore logé dans un coin de votre souvenir ? » (Charles Beaudelaire)

Dès cet été, dans les vitrines de la Maison du tourisme à La Malbaie, scintilleront crayons, macarons, tasses, tee-shirts, sérigraphies et quoi d'autre encore. Cigarettes ? Essence ? Bien malin qui saurait le dire.

Loin de s'inscrire dans une campagne de promotion touristique lancée par Tourisme Québec, ces articles, fruits d'une décision du conseil d'administration de l'Association touristique régionale de Charlevoix (ATR), s'insèrent plutôt dans l'exercice d'une activité économique jusqu'ici encore réservée à l'entreprise privée.

C'est la première fois qu'une ATR se lance dans le commerce au détail. Un précédent pour le moins discuté et problématique, tant sur le plan commercial que sur le plan touristique.

L'ATR de Charlevoix, dont le mandat est de promouvoir la région sur le plan touristique, fait partie du réseau des associations touristiques du Québec. Ces 19 associations travaillent en partenariat avec Tourisme Québec pour positionner non seulement la région mais la province sur l'échiquier touristique national et international.

C'est l'une des raisons pour lesquelles une ATR, organisme à but non lucratif, est subventionnée. L'aide gouvernementale se manifeste de bien des façons. En Charlevoix, la construction de la Maison du tourisme, au coût d'environ 500 000 \$, en est un exemple puisque le ministère a contribué pour plus de 350 000 \$.

**Concurrence**  
Les ATR perçoivent aussi des cotisations de leurs membres, pour la plupart gens d'affaires qui oeuvrent dans le secteur touristique. On comprend alors facilement que même si une ATR a la possibilité de concurrencer ses propres membres, ou ceux qui pourraient le devenir, elle a le devoir moral de s'en abstenir, d'autant plus qu'elle le ferait, du

moins en partie, avec leur propre argent. L'aspect juridique est une chose, l'éthique une autre.

Or voici que, dans Charlevoix, l'ATR entend faire commerce de son mandat. Non contente de vouloir se substituer aux élus dans nombre de dossiers régionaux (mais ça, c'est un autre chapitre), l'ATR confond maintenant intérêt public et mercantilisme et attaque, en catimini, le marché de la vente au détail. Ce n'est pas son rôle, et M. Pierre Tremblay, le directeur général de l'association, devrait le savoir.

Est-il possible que l'ATR de Charlevoix s'égare à ce point ? Est-elle si sourde à son propre milieu pour soustraire ainsi des ventes à des commerçants, qui occupent eux des locaux non subventionnés ?

Pour aider à lui faire comprendre qu'elle « se tire dans les pattes », selon l'expression de M. Guy Lafontaine, président de l'ATR des Laurentides, imaginons que l'ATR se hasarde à transformer la Maison du tourisme en « relais et châteaux » ou encore en pavillon de la haute gastronomie et cela, toujours dans le noble but de combler les désirs du touriste. La pilule que l'ATR ferait avaler aux aubergistes serait bien amère, sinon indigeste. Pour l'ATR, elle serait fatale.

**Hors du cadre régional**

Mais il y a plus que cela, le projet de l'ATR de Charlevoix déborde le cadre régional. Les ATR, chacune à leur façon, sollicitent le visiteur, et à cet égard elles se concurrencent. Dans cet exercice de promotion et de positionnement touristique, les ATR, soucieuses de se démarquer, s'étaient néanmoins retenues jusqu'à présent de se substituer à l'entreprise privée.

L'ATR de Charlevoix, par cette nouvelle avenue, vient brouiller les cartes. Elle risque de faire miroiter cette nouvelle source de revenus, pour le moins problématique, à d'autres régions concurrentes.

C'est en collaboration avec le milieu, et non en concurrence avec ce dernier, qu'une association touristique met en valeur un



Vue de La Malbaie.

produit touristique prospère, reflet du dynamisme et de l'esprit de concertation. Le produit touristique de Charlevoix ne peut faire abstraction de la population, qui a voix au chapitre. Elle a le droit, non seulement d'être informée, mais aussi de s'affirmer, de participer aux décisions qui la lient au développement touristique et de contester quand ces dernières la lésent.

**Les commerçants**

Les commerçants, du moins les rares qui ont eu vent de l'affaire, ont raison de trouver tout à fait déloyale la concurrence que s'approprie à leur livrer l'ATR. Et ils ont raison de craindre que ce commerce ne s'étende à l'ensemble des kiosques d'information touristique de la région.

Comme me le disait, dans un langage coloré, le maire de La Malbaie, M. Jules Maltais, « si Pierre Tremblay décide de vendre des singes, il va vendre des singes à la grandeur de Charlevoix ». Bien qu'elle soit partenaire dans la naissance de la Maison du tou-

risme, la ville de La Malbaie ne peut à elle seule contrarier le projet de l'ATR, pas plus qu'elle ne peut intervenir à l'extérieur de son territoire. Mais si les commerçants se concertent, « il ne pourra pas vendre une épingle ».

**Ne pas exploiter le visiteur**

La Maison du tourisme est la porte d'entrée du visiteur, sa bannière un point de repère pour le voyageur. Lorsque le touriste franchit son seuil, il le fait de façon « naïve », en toute confiance. Ne l'exploitons pas, de grâce, faisons-le plutôt entrer dans la véritable région, faisons-lui voir autre chose que le « portique ». L'ATR de Charlevoix s'approprie, non pas à servir le touriste, mais à le desservir. En l'accueillant « souvenir » à la main, étiqueté, emballé, taxé en sus, l'ATR aura vite fait de priver le visiteur du plaisir de la découverte d'un territoire physique et humanisé.

Elle aura sous-estimé le charme du hasard qui fait en sorte que

la boutique de souvenirs est imprégnée de tout un univers : rue du village, balade le long de la voie ferrée à humer l'air du large, petites terrasses aux abords dont on ne soupçonnait pas l'existence.

Elle aura sous-estimé la rencontre des regards, des gens, des commerçants. À leur façon, ils racontent. À leur façon, ils transposent le lieu qui, ici, prend l'allure de lumière en montagne, de mer au baissant et de rivages où s'endorment les navires.

Tout cela dans des paroles inventées, des « chouettes » aux couleurs qui appropriment, séduisent et font comprendre ce coin du monde. Des valeurs fondamentales qui conditionnent l'activité

touristique et qui, sur les tablettes de l'ATR de Charlevoix, seront mises en boîte tels des souvenirs dépouillés, épurés, évidés du sentiment d'enracinement.

### MISE AU POINT

Sur l'encart publicitaire Sears pour les chaussures Floorsheim, distribué le 1er juin 1994, veuillez noter que le cadeau avec achat ne sera pas un parasol mais plutôt un ensemble de nettoyage de chaussures. Cette offre Floorsheim n'est offerte qu'au magasin Sears de la Place Laurier.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.



**POURQUOI PAYER PLUS CHER ? PROFITEZ DE NOS PRIX DE GROS DIRECTEMENT DE L'ENTREPÔT !**

<b>CREVETTES DE MATANE</b> (fraîches, entières)	<b>PATTES DE CRABE D'ALASKA</b> (grosses)
<b>3<sup>15</sup></b> lb	<b>10<sup>95</sup></b> lb
<b>SAUMON FRAIS DE L'ATLANTIQUE</b> entier ou demi	<b>DE NOS VIVIFERS HOMARDS VIVANTS</b> Toutes grosseurs
<b>5<sup>25</sup></b> lb	<b>5<sup>99</sup></b> lb selon disponibilité
Steak ou filet	Petits (de 12 à 15 onces)
<b>6<sup>25</sup></b> lb	<b>4<sup>99</sup></b> lb

**POISSONNERIE Belle-Eau**  
Poissons et fruits de mer  
525, rue Marais Vanier  
687-4623

**Mon verdict :**

# maximum d'économie!

**LES GOODYEAR SONT TROP CHERS? ERREUR TOTALE!**

<b>DECATHLON</b> Fiabilité et traction toutes saisons à prix populaire	<b>39<sup>95</sup>\$</b> P155/80R13 franc blanc P165/80R13 47,29\$ P185/80R13 55,24\$ P195/75R14 57,06\$ P215/75R15 69,14\$	<b>EAGLE GA</b> Le toutes saisons haut de gamme Robas basé sur le bas prix courant.
<b>AQUATRED</b> Haute performance et traction toutes saisons	<b>4 au prix de 3</b> Achetez trois pneus ou bas prix courant et obtenez le quatrième gratuitement	<b>EAGLE GT II</b> Le toutes saisons de performance à prix abordable à compter de <b>80<sup>95</sup>\$</b> Autres dimensions offertes à bas prix courant.

**Le forfait Prêt pour l'été 37\$**

- Vidange d'huile, changement de filtre et lubrification.
- Permutation et inspection des pneus pour décoller tout fendillement ou entaille et vérification de la pression.
- Mise à niveau de tous les liquides : freins, différentiel, boîte de vitesses et servofrein.
- Analyse du système électrique.
- Ajustement des courroies et des rollers de boyau, s'il y a lieu.
- Inspection du système de refroidissement et des composants de la direction et de la transmission.
- Inspection des freins avant et arrière, nettoyage des freins arrière.
- Une réserve de quatre litres de lave-glace d'été.

**Le forfait Freins avant 79\$**

- Remplacement des plaquettes des disques avant.
- Regainage des roulements de roues avant, s'il y a lieu.
- Mise à niveau du liquide du maître cylindre.
- Inspection de la limonerie, des amortisseurs et des jambes de force.
- Vérification et correction de la pression des pneus.
- Inspection des feux d'arrêt.

**AUGMENTEZ VOTRE MILLAGE AIR MILES**

Collectionnez des milles aériens AIR MILES à l'achat de pneus et de services automobiles Goodyear. Tous les détails chez les détaillants participants. Le solde prend fin le 18 juin 1994. Téléphonnez pour obtenir les prix et les dimensions des autres articles offerts à rabais. Les économies peuvent varier. Jusqu'à quatre mois pour payer les achats de plus de 250 \$ par carte de crédit suite à l'approbation du crédit.

**GOODYEAR SERVICE AUTOMOBILE GARANTI**

<b>QUÉBEC</b> 1220, boul. Charest Ouest 681-4646	<b>LÉVIS</b> 155, Route du Président Kennedy 833-3282	<b>STÉ-FOY</b> 3115, boul. Hochelaga 653-0841	<b>BEAUPORT</b> 639, rue Clémenceau 661-1212	<b>CENTRE COMMERCIAL GOODYEAR</b> <b>DUBERGER</b> 1900, Leon Harmel 683-2521	<b>DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS</b> <b>VILLE VANIER</b> Autopneu RQM 385, rue Lavoie 683-1010	<b>QUÉBEC</b> Desharnais Service Pneus 710, boul. Charest O. 681-6041
--	---	---	--	---	---	--

**PERMUTATION GRATUITE** **MONTAGE COMPRIS**

**Banco**  
3 5 9 10 15  
18 29 30 35 37  
39 40 41 42 43  
46 49 50 53 69  
Tirage du 94-06-01

**TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec**  
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**RÉSULTATS**  
Loto-Québec  
Tirage du 94-06-01

<b>1<sup>er</sup> numéro</b>	<b>2<sup>e</sup> numéro</b>
NUMÉROS LOTS	NUMÉROS LOTS
705148 10 000 \$	791690 10 000 \$
05148 1 000 \$	91690 1 000 \$
5148 100 \$	1690 100 \$
148 10 \$	690 10 \$
48 5 \$	90 5 \$
<b>NUMÉROS LOTS</b>	<b>NUMÉROS LOTS</b>
70514 1 000 \$	79169 1 000 \$
7051 100 \$	7916 100 \$
705 10 \$	791 10 \$
70 5 \$	79 5 \$
<b>3<sup>e</sup> numéro</b>	<b>4<sup>e</sup> numéro</b>
NUMÉROS LOTS	NUMÉROS LOTS
909236 10 000 \$	385221 100 000 \$
09236 1 000 \$	85221 1 000 \$
9236 100 \$	5221 100 \$
236 10 \$	221 10 \$
36 5 \$	21 5 \$
<b>NUMÉROS LOTS</b>	<b>NUMÉROS LOTS</b>
90923 1 000 \$	38522 1 000 \$
9092 100 \$	3852 100 \$
909 10 \$	385 10 \$
90 5 \$	38 5 \$

# VENTE

## CIRCULAIRE D'ÉTÉ

COMMENCEZ À PAYER DANS  
**1 AN**  
12 JUIN 1995  
SUR TOUTE LA MARCHANDISE



**CUISINIÈRE (134941)**  
• Blanc sur blanc  
• Horloge électronique  
• Porte en verre trempé blanc  
• Éléments de grillage "Superbroil"

Disponible:  
Autonettoyant  
849,95\$  
-40\$ remise du fabricant  
**809,95\$**

**RÉFRIGÉRATEUR (134932)**  
• Réfrigérateur 18 pi. cu.  
• Blanc sur blanc  
• Clayettes en verre  
• Balconnets ajustables dans la porte

**SÈCHEUSE (134930)**  
• À super capacité  
• Porte à grande ouverture  
• 3 cycles  
• 3 sélections de température

**LAVEUSE (134929)**  
• À entraînement direct  
• Super capacité  
• 2 vitesses, 5 cycles, 3 choix de température et 3 niveaux d'eau  
• Agitateur double action  
• Distributeur de javellisant et distributeur d'assouplissant  
• Filtre à charpie autonettoyant

**LAVE-VAISSELLE (134928)**  
• Encastré  
• 7 commandes "Clean Touch"  
• Insonorisation "Quiet wash plus"  
• Panier à ustensiles incorporé dans la porte  
• Disponible en noir

Les remises du fabricant Whirlpool se terminent le 26 juin 1994.

### NOTRE PREMIÈRE QUALITÉ, C'EST...LE SERVICE

## KitchenAid



**CUISINIÈRE (115280)**  
• Cuisinière 30 po avec dessus en céram  
• Blanc sur blanc  
• Four autonettoyant

**RÉFRIGÉRATEUR (133983)**  
• 19,9 pi. cu.  
• Machine à glaçons  
• Clayettes en verre trempé  
• Bacs à légumes avec réglage d'humidité  
• Tiroirs sur roulettes

**LAVEUSE (133987)**  
• Agitation à double action  
• Extra grande capacité  
• Insonorisation Quiet scrub

**SÈCHEUSE (135732)**  
• Extra grande capacité  
• Contrôle électronique du séchage

**LAVE-VAISSELLE (135735)**  
• Intérieur en porcelaine, garantie 25 ans  
• Broyeur d'aliments durs  
• Chauffage automatique de l'eau  
• Séchage à convection

Les remises du fabricant KitchenAid se terminent le 2 juillet 1994.



# A M E U B L E M E N T S T A N G U A Y

OUVERT LE DIMANCHE  
de midi à 17 h  
(sauf Pointe-au-Père)

\* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.

Cartes de crédit acceptées.

### Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

**LÉVIS:**  
5720, boul. Etienne-Dallaire (angle Kennedy)  
(418) 833-4511

**BEAUPORT:**  
535, boul. Ste-Anne  
(418) 667-6282

**LES SAULES:**  
Carrefour Les Saules  
5150, boul. l'Ormière  
(418) 871-4411

**TROIS-RIVIÈRES:**  
2200, boul. des Récollets  
(819) 373-1111

**POINTE-AU-PÈRE:**  
822, boul. Ste-Anne (route 132)  
Comté de Rimouski  
(418) 725-4411

**CHICOUTIMI:**  
1990, boul. Talbot  
(418) 698-4411